

**CONCOURS ATTACHÉ TERRITORIAL
INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
SESSION 2024**

**RÉDACTION D'UN RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES
SPÉCIALITÉ : ANIMATION**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

INTERNE : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

TROISIÈME CONCOURS : Rédaction, à partir des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4



Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copies(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- Hormis sur le cartouche d'identification, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (ni votre prénom, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de candidat, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, découpage et collage des copies entre elles, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir un surveillant.**

Vous êtes attaché territorial, responsable du pôle éducation enfance jeunesse d'Admiville, commune de 30 000 habitants comprenant une proportion importante d'enfants âgés de 3 à 12 ans.

La ville est depuis plusieurs années confrontée à des difficultés pour assurer l'ouverture des activités périscolaires et extra scolaires à l'ensemble des habitants compte tenu des difficultés actuelles de recrutement dans le secteur de l'animation.

La directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, un rapport sur les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales dans le secteur de l'animation, assorti de solutions opérationnelles pour le maintien d'un service public de qualité au sein d'Admiville.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

Liste des documents :

Document 1 : « 4 bonnes raisons de travailler dans l'animation socioculturelle » - *France Travail* - 2024 - 1 page

Document 2 : « Comment ranimer la flamme de l'animation ? » - *LaGazette.fr* - 22 juin 2022 - 3 pages

Document 3 : « Enquête 2023 - Le périscolaire pour les primaires - État des lieux en 2023 » (extrait) - *Association des maires de France* - Octobre 2023 - 6 pages

Document 4 : « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs » (extraits) - *Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports* - 22 février 2022 - 4 pages

Document 5 : « Continuité éducative - Diagnostic 2023 » (extraits) - Gildas Bouvet et Laïna Douglas - *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse* - 1^{er} janvier 2023 - 9 pages

Document 6 : « L'Inspection générale dénonce un manque de considération pour la filière animation » - *LaGazette.fr* - 21 janvier 2022 - 2 pages

Document 7 : « Le périscolaire, on n'en vit pas » - *Rue89 Strasbourg* - 29 août 2021 - 2 pages

Document 8 : « Face à la crise de recrutement, la mairie de Blagnac crée un nouveau statut pour les animateurs » - *LaGazette.fr* - 1^{er} décembre 2022 - 1 page

Document 9 : « Laurent Bonnaterre : "Nous allons ouvrir le chantier de la complémentarité des métiers de l'animation" » - *Localtis* - 1^{er} février 2023 - 3 pages

Document 10 : « Avis relatif au baccalauréat professionnel "Animation enfance et personnes âgées" » - Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et du service national universel - 11 juillet 2023 - 2 pages

Document 11 : « Projet Educatif de Territoire de la Ville de Rouen » (extrait) - Rouen.fr - 2019 - 2 pages

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

4 bonnes raisons de travailler dans l'animation socioculturelle

Le secteur de l'animation socioculturelle est en manque d'animateurs, et les opportunités d'emploi y sont nombreuses. Et si on faisait le point sur les bonnes raisons d'y travailler ?

1/ UN MÉTIER QUI PEUT EN CACHER PLEIN D'AUTRES

En fonction du public participant, mais aussi selon le type d'animation réalisée, le métier d'animateur socioculturel peut avoir des contenus de postes très variés, selon les activités pratiquées. En devenant animateur ou animatrice, vous pouvez donc miser sur vos aptitudes artistiques ou sportives, puisqu'il existe presque autant de profils d'animateurs que de projets socioculturels ! Une bonne manière de conjuguer l'utile et l'agréable, puisqu'en fonction de vos préférences, vous pouvez orienter votre recherche d'emploi vers un centre de loisirs, une colonie de vacances, un CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), une MJC (Maison des jeunes et de la culture) ou encore une maison de retraite. Les projets sont variés, et avec eux les activités qu'ils prévoient. Celles-ci vont de la peinture à la randonnée, en passant par le canoë kayak ou encore le théâtre, en cohérence avec les capacités et goûts des personnes que vous encadrerez.

2/ DES MÉTIERS QUI FONT LA PART BELLE À L'ÉPANOUISSLEMENT

Que vous souhaitiez pratiquer l'animation ponctuellement ou de manière durable, ce métier vous permettra de faire l'expérience de relations pédagogiques souvent pleines de surprises.

Au point de rencontre entre les dimensions sociales et culturelles de l'animation, la notion de plaisir est centrale. En effet, au-delà de la diversité du métier évoqué, tous les emplois d'animateur ont un dénominateur commun : l'objectif de travailler pour l'épanouissement des personnes et le développement du lien social entre les participants.

3/ UNE EXPÉRIENCE VALORISANTE ET ENRICHISSANTE POUR LES PLUS JEUNES

Si vous avez moins de trente ans, vous engager dans une formation d'animateur ne peut être qu'une expérience enrichissante. Bien sûr, si vous avez un projet professionnel dans le domaine de la culture, de l'éducation ou encore de la santé, l'importante dimension relationnelle du métier d'animateur vous permettra d'y trouver une expérience formatrice, notamment en termes de compétences pédagogiques et relationnelles. Ainsi, vous ne manquerez pas de pouvoir valoriser cette expérience, au moment de postuler à l'entrée du master de vos rêves, ou encore après la fin de vos études, lors de vos entretiens de recrutement.

Mais même si votre projet professionnel est assez éloigné des métiers relationnels, vous pourrez facilement valoriser cette expérience. En effet, les valeurs humanistes et citoyennes sont au cœur de l'animation, également formatrice sur le plan de la prise de responsabilités. De plus, le secteur compte une grande part d'emplois saisonniers (64,8% des projets en recrutement pour 2021 sont saisonniers, d'après l'enquête "besoins en main d'œuvre" de Pôle emploi) et d'emplois à temps partiel, les opportunités pour une expérience plus ou moins longue dans le secteur ne manquent donc pas !

4/ DES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DANS LA FILIÈRE DE L'ANIMATION

Outre les diplômes non professionnels (BAFA - brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - et BAfd - brevet d'aptitude aux fonctions de directeur), premiers sésames d'entrée vers le métier délivrés par le Ministère de l'Éducation nationale, il existe bien d'autres diplômes, et ce jusqu'au niveau bac +5. Pour financer la formation du BAFA, certaines communes et départements proposent des aides, et en 2022, une aide de 200 euros pourra être obtenue auprès de l'État, sous conditions de ressources.

Si les postes d'encadrement sont moins nombreux que ceux d'animateurs, ils font aussi l'objet d'importants besoins de recrutement, ouvrant ainsi des perspectives d'évolution professionnelle.

Le secteur de l'animation socioculturelle connaît actuellement une pénurie d'animateurs et offre de nombreux emplois. Ainsi, d'après une étude menée par l'organisation professionnelle Hexopée, les trois quarts des acteurs de l'éducation populaire témoignent de difficultés de recrutement. Parmi les facteurs en cause, la forte baisse en 2020 du nombre de nouveaux diplômés du BAFA, du fait des périodes de confinement successives, qui ont conduit à l'annulation de nombreuses formations. Le coût de la formation pouvant parfois être un frein, **une aide exceptionnelle sera versée en 2022 à 20 000 jeunes, pour les aider à financer cette formation.**

Comment ranimer la flamme de l'animation ?

Publié le 22/06/2022 • Par Michèle Foin •



AdobeStock

La crise de l'animation doit beaucoup au manque d'ambition éducative de l'État et des collectivités concernant les temps libres de l'enfant. Temps morcelés ou partiels et contrats précaires ne garantissent pas une sécurité de l'emploi aux animateurs. La valorisation du métier est un prérequis pour sortir de la crise du recrutement.

Le secteur de l'animation est en crise. Contrats précaires, temps partiels subis, manque de formation et de perspectives... Les maux qui frappent la filière ne datent pas d'hier, mais la pandémie a fait éclater le malaise au grand jour. « Avec la crise sanitaire, nous avons eu beaucoup d'absences. Les plus militants, qui ont tenu les écoles, sont fatigués », admet Emilie Kuchel, présidente du Réseau français des villes éducatrices et adjointe au maire (PS) de Brest (202 100 hab.), chargée de l'éducation.

Sa ville, comme tant d'autres, fait face à un turnover de plus en plus important, mais surtout à une pénurie de main-d'œuvre pour ses accueils collectifs de mineurs. « Nous manquons de personnel pour assurer l'accueil périscolaire de la cantine », confirme-t-elle.

Du côté des associations, le constat n'est guère meilleur : 80 % des opérateurs associatifs ont admis des difficultés de recrutement à la rentrée 2021, d'après une enquête menée en octobre par le Fonjep et Hexopée ⁽¹⁾. En moyenne, 10 % des effectifs ne sont pas pourvus.

Des assises nationales face à l'urgence

« Le turnover est phénoménal. Les contrats sont précaires, souvent des CDD d'un an. Quand les animateurs trouvent mieux, ils partent ailleurs », souligne Cyrille Bock, doctorant en sciences de l'éducation à CY Cergy Paris université, qui prépare une thèse sur le marché de la formation des animateurs. D'autant qu'avec 7,3 % de la population active au premier trimestre 2022, le taux de chômage est à son plus bas niveau depuis 2008.

« Certaines collectivités ont dû limiter le nombre d'enfants accueillis sur les temps du soir et du mercredi. Des mesures drastiques par rapport à d'habitude ! », raconte Blandine Soulerin, directrice de l'enfance à Gennevilliers (48 500 hab., Hauts-de-Seine) et membre d'un groupe de travail sur les tensions des métiers de l'animation au sein de l'Association nationale des directeurs et des cadres de l'éducation des villes et des collectivités (Andev).

Rémunérations peu attractives et temps partiels subis expliquent en grande partie ces difficultés de recrutement, mais le manque de qualifications et d'accessibilité aux formations joue aussi. Face à l'urgence et devant les signaux d'alarme des associations de collectivités, Sarah El Haïry, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'engagement, a lancé des assises de l'animation en novembre 2021.

Leur clôture, le 22 février, a été marquée par l'annonce d'un plan de 25 mesures, « pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs » et la création d'un comité de filière « animation », avec, à sa tête, Yves Blein, président de la Fédération Léo-Lagrange et de l'Union française des centres de vacances, deux des principales associations d'éducation populaire. Sa mission sera de faire converger les acteurs du secteur pour mettre en œuvre la feuille de route fixée par le gouvernement.

53 millions d'euros pour le Plan mercredi

Ce plan, les collectivités le saluent, même si elles sont circonspectes quant à sa portée réelle : 53 millions d'euros, sur les 64 du plan pour l'animation, sont destinés à renforcer le Plan mercredi, conçu dans la foulée de l'abandon de la

semaine de 4,5 jours, en 2017. Or, depuis deux ans, il n'a pas convaincu les élus locaux. Au total, sur la période 2018-2020, seuls 2 586 plans ont été signés, tandis que les projets éducatifs de territoire (PEDT) actifs diminuaient de 67 % entre 2017 et 2019.

« Les collectivités déjà engagées dans une dimension qualitative y sont restées. Les communes sans accueil de loisirs ou peu dotées peinent à s'engager dans la démarche. La dimension incitative des financements est toute relative, puisque, pour en bénéficier, il faut justifier d'une augmentation des effectifs accueillis, sans prise en compte de la dimension qualitative », regrette Rozenn Merrien, présidente de l'Andev.

Depuis 2020, l'État a déjà remis 122 millions d'euros sur la table pour encourager les collectivités. Reste à savoir si ces 53 millions d'euros sont de nouveaux crédits ou un reliquat de ceux qui n'ont pas été dépensés, et si la qualité des projets mis en œuvre sera enfin prise en compte.

Car, pour Blandine Soulerin, le problème réside avant tout dans la façon dont on considère les temps péri et extrascolaires. « Nous parlons encore des garderies pour évoquer les accueils de loisirs ! Cela en dit long sur la manière dont on investit ces temps, ainsi que les métiers et les missions des professionnels qui y travaillent », dénonce-t-elle.

Renforcer la complémentarité éducative

Dans son plan, Sarah El Haïry prévoit justement de renforcer la « complémentarité éducative » dans les territoires entre les différents temps de l'enfant. « Nous passons de la continuité à la complémentarité éducative », se réjouit Marie Baggio, secrétaire nationale du SEP Unsа (professionnels de l'animation et de l'éducation populaire). Un changement de vocabulaire qui a, selon elle, une importance : « Cela ouvre à la différenciation et laisse plus de place à l'éducation populaire au sein de l'école. »

« Une continuité éducative réussie prend appui sur une complémentarité de pensée, explicitée et assumée comme telle », insiste l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche dans son état des lieux des métiers de l'animation ⁽²⁾. « La mesure essentielle est la participation des responsables d'animation aux conseils d'école », plaide Rozenn Merrien. Elle n'est qu'« encouragée » dans le plan gouvernemental, d'après elle. « Il faudrait que ce soit inscrit dans une circulaire, de manière réglementaire. Les territoires dotés d'un PEDT le

font déjà. Ce sont les autres qu'il faut convaincre », ajoute-t-elle.

Une ambivalence sur le Bafa

Autre cheval de bataille des fervents défenseurs de la dimension éducative du temps libre de l'enfant : la formation. « Il faut des personnes dont le niveau et les compétences professionnelles soient adaptés à l'ambition que l'on porte à ces temps », assène-t-elle. Or, treize mesures sur les 25 du plan concernent le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, le Bafa, qui n'a pas été rénové depuis... 1930.

Cinq millions d'euros sont consacrés à la formation au Bafa de 30 000 jeunes, dont 10 000 volontaires du service civique. Certes, il est le point d'entrée dans la profession pour beaucoup d'animateurs, mais « il n'est pas suffisant pour un exercice professionnel durable », insiste Yves Blein.

Il y a confusion entre animation volontaire, à laquelle forme le Bafa et qui s'inscrit dans le mouvement d'éducation populaire, et l'animation professionnelle. « Dans le premier cas, l'animateur n'est pas destiné à être fidèle et son emploi, pérenne », insiste Pierre Roussel, délégué régional d'Hexopée en Nouvelle-Aquitaine. D'autant que le contrat d'engagement éducatif, utilisé en centre de loisirs ou de vacances ou lors des temps périscolaires, qui sous-tend l'emploi occasionnel, offre une indemnité minimum légale de 23,50 euros par jour.

Les collectivités maintiennent une certaine ambivalence. « Quand les élus locaux parlent de professionnalisation, ils financent du Bafa ! Ils ne sont pas forcément enclins à former et à rémunérer correctement les animateurs. Car l'animation a beaucoup d'autres fonctions, dont celle de donner un petit job et de l'expérience à des étudiants », décrypte Francis Lebon, professeur en sciences de l'éducation.

La formation professionnelle peu investie

Pour les fédérations d'éducation populaire, il s'agit aussi de contribuer à la formation citoyenne de la jeunesse, dans un cadre volontaire et désintéressé. Dans le contexte des politiques urbaines, l'animation et le Bafa sont parfois mobilisés dans l'idée de remédier aux difficultés d'insertion des jeunes, comme le souligne l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) dans une revue de littérature sur le Bafa, parue en 2017. Toute cette ambiguïté contribue à maintenir la profession dans la précarité.

Quant à la formation continue, elle est trop peu investie. En 2019-2020, seuls 2 600 animateurs ont obtenu un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) dans la spécialité « animateur ». Le coût de cette formation – plus de 5 000 euros – est prohibitif pour nombre d'employeurs. Dans son plan, le gouvernement propose de verser une aide à 2 500 animateurs leur permettant de se former au certificat de qualification professionnelle (CQP « animateur périscolaire »), d'un niveau inférieur au BPJEPS. Pour Marie Baggio, « c'est nettement insuffisant », au regard de la pénurie actuelle.

Un bac professionnel animation

L'arrivée du bac professionnel « animation - enfance et personnes âgées », formation initiale gratuite, ouvre des perspectives. La première promotion sortira l'an prochain. « Il va permettre de structurer une qualification pour tous ceux qui souhaitent faire profession dans ce domaine », convient Yves Blein. Mais « il va falloir vérifier son adéquation avec les attendus des employeurs. Pour l'instant, nous n'avons aucune vision globale, ni d'évaluation des contenus de la formation », regrette Rozenn Merrien.

Les fédérations d'éducation populaire, qui ont formé des générations d'animateurs, se méfient aussi. « Entre l'Éducation nationale et l'éducation populaire, ce n'est pas le même monde », note Pierre Roussel. Une chose est certaine :

l'attractivité de la filière nécessite une remise à plat du parcours professionnel, avec des cursus de formation cohérents et finançables. Une mission délicate que devra mener à bien le comité de filière.

FOCUS

Marie Baggio, secrétaire nationale du SEP Unsа (professionnels de l'animation et de l'éducation populaire).

« Il y a certes un travail important à mener pour aboutir à des salaires attractifs. Mais le salaire n'est pas tout. Encore faut-il un modèle économique qui le permette. Dire qu'il suffit d'augmenter le point d'indice pour relever les salaires est un mensonge ! On a entendu la colère des animateurs en 2021. Le salaire et les modalités d'emploi avec des parcours hachés les conduisent vers la précarité. Mais on ne peut pas répondre à cette colère par une augmentation du point d'indice de plus de 15 %.

Les petites associations ne pourront pas la financer et seront poussées à la faillite. Réfléchissons à un modèle économique qui donne aux associations les moyens d'investir dans les ressources humaines. Et permettons la montée en compétences avec des fonds spécifiques, comme ceux dédiés à l'apprentissage. Il faut aborder l'ensemble des angles en même temps. »

Notes

Note 01 Fonjep : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations. Hexopée : organisation professionnelle représentative dans les domaines de l'animation et du sport.

Note 02 « État des lieux des métiers de l'animation dans le secteur périscolaire et enjeux en matière de continuité éducative », IGESR, juillet 2021.

Enquête 2023

Le périscolaire pour les primaires (extrait)

Etat des lieux en 2023

DOCUMENT 3

(...) 1. Des communes très largement compétentes et engagées

Il convient de souligner que le bloc communal est de plus en plus engagé en matière d'activités périscolaires et extrascolaires : il faut ainsi noter la baisse du taux de collectivités se déclarant non compétentes, en comparaison avec les chiffres de l'enquête de 2018, qu'il s'agisse des temps périscolaires hors mercredi (passant de 15 % à 7 %), du mercredi (passant de 35 % à 29 %) et de l'extrascolaire (passant de 40 % à 33 %).

Les communes s'emparent encore de manière très largement majoritaire des compétences en matière d'éducation, en particulier concernant le temps scolaire à hauteur de 80 % (contre

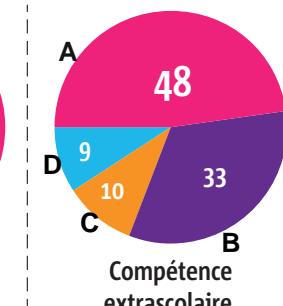
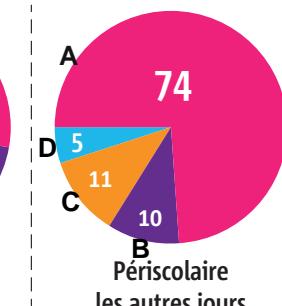
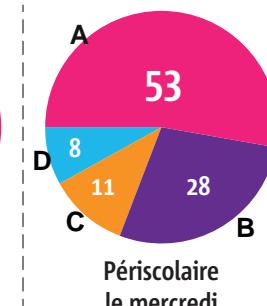
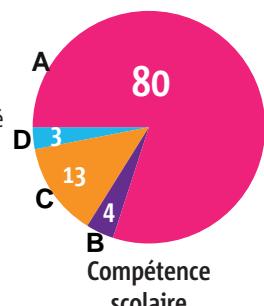
17 % pour les EPCI et les syndicats) et le temps périscolaire hors mercredi (74 %).

L'intervention des intercommunalités (EPCI et syndicats) s'avère en légère progression par rapport à la précédente enquête menée par l'AMF en 2018, s'agissant du temps périscolaire du mercredi (39 % des répondants) et du temps extrascolaire (43 %).

90 % des répondants signalent que leurs écoles publiques sont organisées avec une semaine scolaire de quatre jours et 9 % avec une semaine de 4,5 jours dont une matinée le mercredi.

La répartition des compétences au sein du bloc communal (en %)

- A Commune
- B EPCI à fiscalité propre (communauté de communes...)
- C Syndicat intercommunal (type SIVOS)
- D Partagée



2. Une offre d'accueil le matin, le midi et le soir largement répandue et plébiscitée par les familles

Globalement, la très grande majorité des collectivités répondantes (93 %) organise un accueil périscolaire durant la semaine scolaire, hors mercredi. Dans le détail, la proportion s'élève à 93 % le matin, 80 % le midi et 95 % l'après-midi. Cet accueil est principalement géré directement par la collectivité compétente, c'est-à-dire en régie (78 %), et donc peu délégué à un tiers (15 %), par exemple à une association, ou faisant l'objet d'une solution mixte (7 %).

2.1 Des accueils majoritairement déclarés auprès des services de l'État

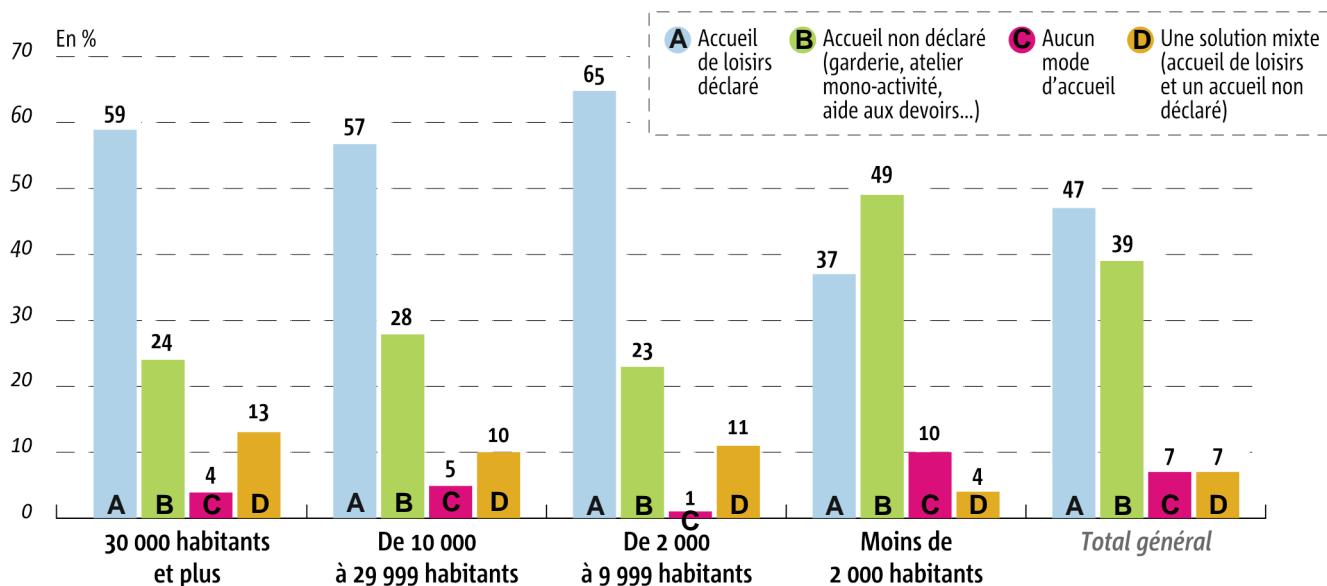
Les activités périscolaires du matin, midi et soir sont organisées majoritairement sous forme d'accueils déclarés (47 %), dont font partie les accueils de loisirs, puis sous la forme d'accueil non déclaré (garderie, atelier mono activité...) à hauteur de 39 %. Environ 7 % des collectivités déclarent utiliser un mode de fonctionnement mixte.

Ces résultats globaux cachent cependant des disparités selon les strates de population. La majorité des communes de plus de 2 000 habitants choisissent d'organiser ce temps sous forme d'accueil déclaré auprès des services de l'État (entre 57 % et 65 % selon les strates). Il en est de même pour les intercommunalités à hauteur de 44 %, contre 35 % pour des accueils non déclarés. Les solutions mixtes (à la fois accueil déclaré et accueil non déclaré) sont aussi plus fréquemment rencontrées dans les communes de strate plus importante, allant de 4 % pour les communes de moins de 2 000 habitants à 13 % pour les villes de plus de 30 000 habitants.

À l'inverse, les communes de moins de 2 000 habitants organisent majoritairement ce temps sous forme d'accueil non déclaré auprès des services de l'État (49 %). Ce taux reste stable par rapport à 2018. L'accueil de loisirs n'est mis en place que par 37 % des communes de cette strate ayant répondu à l'enquête.

Le type d'accueil selon les strates de population

Sous quel format est organisé le temps périscolaire les jours d'école?



2.2 Une fréquentation élevée notamment le temps du midi

Les niveaux de fréquentation varient fortement selon le moment de la journée. Logiquement, le temps de la pause méridienne est celui qui est le plus fréquenté, avec un taux de fréquentation d'au moins 50 % des élèves scolarisés pour 80 % des répondants, et 49 % des répondants ont même un taux de fréquentation supérieur à 75 %. A contrario, 79 % des répondants ont un taux de fréquentation inférieur à 50 % pour l'accueil du matin et 68 % pour l'accueil du soir.

2.3 Les taux d'encadrement des accueils de mineurs déclarés

Le taux d'encadrement des accueils de mineurs sur ce temps (un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans) est mis en place par une collectivité concernée sur deux, davantage que le taux dérogatoire pouvant être utilisé dans le cadre du PEDT (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans), qui s'élève à 43 %.

2.4 Des modalités de tarification variables selon les strates de population

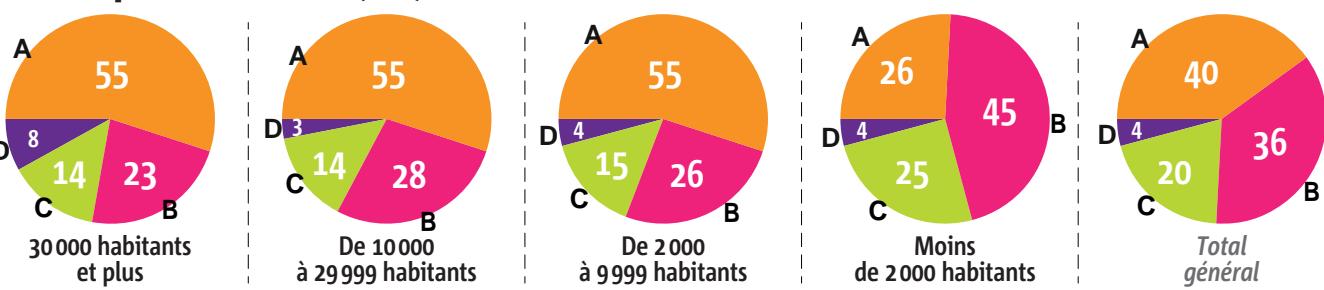
Plus des trois quarts des collectivités appliquent une tarification (soit unique, soit dégressive), à hauteur de 76 % pour la pause méridienne et 89 % pour les temps du matin et du soir.

La tarification unique est choisie par 43 % des répondants pour l'accueil du matin, 36 % pour le midi et 42 % pour l'accueil du soir. La tarification dégressive en fonction des revenus des familles, imposée par la CAF pour le financement des accueils de loisirs, reste la méthode privilégiée des communes à plus de 40 % quel que soit le moment de la journée, légèrement devant la tarification unique à plus de 35 %. La gratuité de l'accueil est davantage mise en place durant la pause méridienne, hors repas, (21 %) que lors des accueils du matin et du soir (6 %).

Une différence notable est toutefois observée entre les communes de moins de 2 000 habitants, appliquant majoritairement la tarification unique (entre 45 % et 54 % selon les moments de la journée), et les autres communes qui utilisent plus massivement la tarification dégressive (entre 52 % et 64 %). La gratuité est plus fréquemment mise en place par les communes de moins de 2 000 habitants, notamment sur le temps du midi (25 %).

Les modalités de la tarification par strate de population pour l'accueil périscolaire du midi (en %)

A Tarification dégressive **B Tarification unique** **C Gratuité** **D Cela dépend du type d'accueil**



3. L'organisation d'un accueil le mercredi étroitement liée à la strate de population et aux besoins identifiés localement

Parmi les 53 % des collectivités répondantes qui organisent des accueils le mercredi, 84 % proposent des activités durant toute la journée. De grandes différences sont ici aussi notées selon les strates de population puisque près des deux tiers des communes de moins de 2 000 habitants n'organisent pas du tout d'accueil le mercredi, contre 20 % à 34 % pour les communes de plus de 2 000 habitants et 44 % pour les intercommunalités. Les deux-tiers des collectivités répondantes optent pour une gestion en régie, et moins d'un tiers font le choix de déléguer cet accueil à un tiers (30 %).

3.1 Le choix majoritaire d'accueils déclarés auprès des services de l'État

Les activités sont très majoritairement organisées par la collectivité exclusivement sous forme d'accueil de loisirs déclaré, à hauteur de 88 %, et rarement sous forme d'accueil non déclaré (4 %), ou portées uniquement par des associations (3 %). Des formules mixtes sont proposées (5 %) telle que l'organisation d'une garderie pour les élèves de niveau maternel et un accueil de loisirs pour ceux du niveau élémentaire.

3.2 Une tarification le plus souvent dégressive (86 %)

Du fait du choix majoritaire pour la formule d'un accueil déclaré, 86 % des accueils du mercredi font l'objet d'une tarification

dégressive, contre 12 % pour la tarification unique et 1 % pour la gratuité.

3.3 Les taux d'encadrement dérogatoires utilisés par une partie des communes

Pour les accueils de loisirs ouverts le mercredi pour une durée d'au plus cinq heures, 61 % des collectivités appliquent les taux d'encadrement de base (un animateur pour 10 enfants de moins de six ans, un animateur pour 14 enfants de plus de six ans), et 32 % les taux dérogatoires dans le cadre du PEDT (un animateur pour 14 enfants de moins de six ans, un animateur pour 18 enfants de plus de six ans).

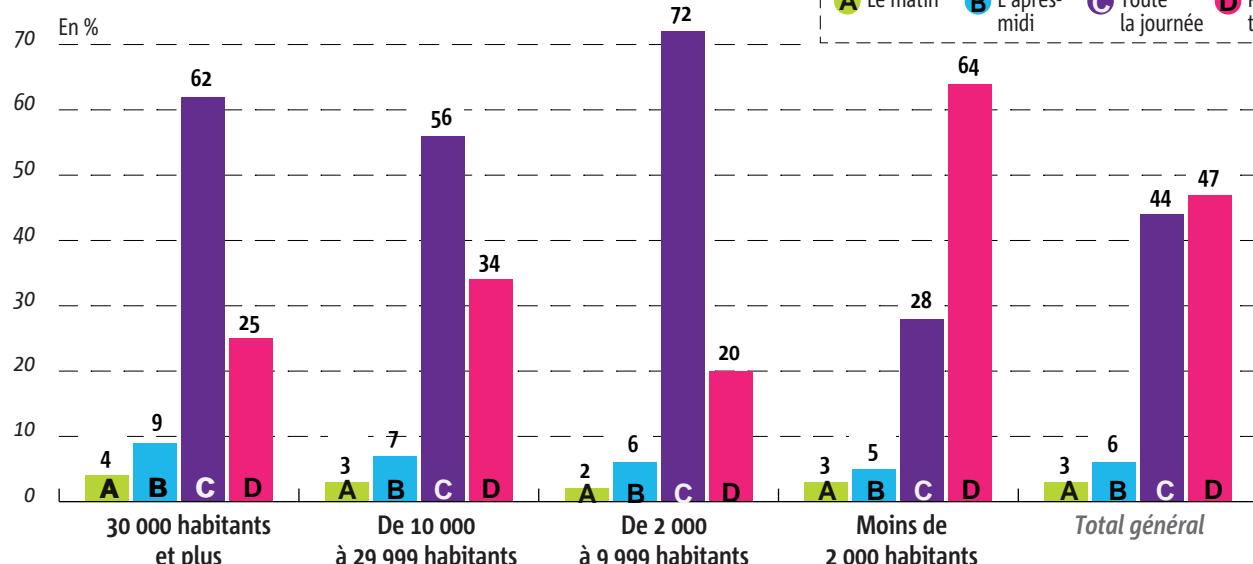
Pour les accueils ouverts au-delà de cinq heures, les taux d'encadrement de base (un animateur pour 8 enfants de moins de six ans, un animateur pour 12 enfants de plus de six ans) et dérogatoires (un animateur pour 10 enfants de moins de six ans, un animateur pour 14 enfants de plus de six ans) se partagent à 50 %.

3.4 Une fréquentation relativement faible mais en augmentation par rapport à 2018

Le taux de fréquentation est relativement faible puisque près de la moitié des collectivités (49 %) déclarent que moins d'un quart des enfants scolarisés fréquentent les accueils périscolaires le mercredi. Ce taux est toutefois inférieur à celui issu de l'enquête de 2018 (deux-tiers des collectivités).

Le type d'accueil par strate de population

Le mercredi est-il occupé par des activités périscolaires ?



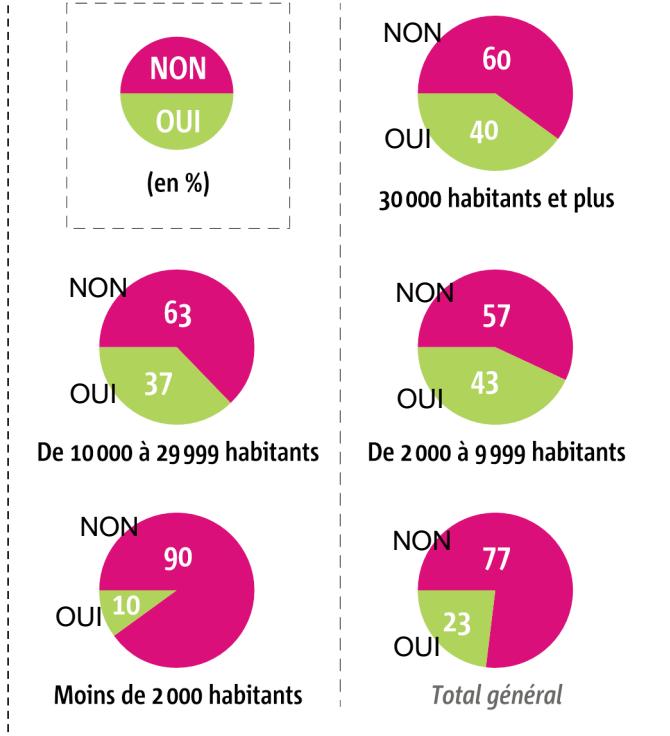
3.5 Un Plan mercredi relativement peu mis en place

En ce qui concerne le « Plan mercredi », dispositif proposé par l'État depuis 2018, celui-ci n'est appliqué que par 23 % des collectivités répondantes. De grandes variations sont encore observées entre les strates de population des communes, allant de 10 % pour les communes de moins de 2 000 habitants à 40 % dans les villes de 30 000 habitants et 43 % dans les communes de 2 000 à 9 999 habitants. Seul un tiers des intercommunalités compétentes a mis en place le Plan mercredi.

La moitié des collectivités ayant mis en place ce dispositif considère qu'il est moyennement satisfaisant pour mettre en place des activités périscolaires de qualité et 35 % le jugent tout à fait satisfaisant. Seules 18 % des collectivités ayant mis en place le Plan mercredi rencontrent des difficultés. Celles-ci sont principalement liées d'abord au recrutement des intervenants extérieurs (cité à 41 %) et à la difficile mobilisation du personnel territorial (37 %), au financement du Plan mercredi (34 %), à l'implication ou à l'absence d'offre du milieu associatif local (27 %), à la mobilité (25 %) ou encore aux exigences demandées pour le niveau des activités (24 %). D'autres difficultés ont été signalées comme l'inadaptation des normes d'encadrement des accueils de loisirs ou la mobilisation des enseignants.

Enfin, pour la très grande majorité des répondants, le Plan mercredi n'a pas eu d'impact sur la qualité des activités périscolaires organisées le reste de la semaine. Seules 9 % ont fait part d'une hausse qualitative des activités.

La mise en place du plan mercredi par strate de population



4. Une offre d'accueil plutôt répandue pendant les vacances scolaires mais encore très marginale le weekend

4.1 Les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, près d'une collectivité répondante sur deux (47 %) déclare organiser des activités pour les enfants. Cela vise seulement 31 % des communes de moins de 2 000 habitants mais plus des deux tiers des communes au-delà de cette strate.

Ce temps extrascolaire organisé pendant les vacances prend en majorité la forme d'accueil collectif de mineurs sans hébergement, notamment des accueils de loisirs pour 94 % des collectivités concernées et l'accueil de jeunes pour 29 %. D'autres modes sont proposés dans une moindre mesure tels que l'accueil avec hébergement (28 %) ou par le biais de journées à thème, d'ateliers et de chantiers jeunes, ou en lien avec d'autres équipements municipaux (bibliothèque...).

Il ressort de cette enquête que les dispositifs proposés par l'État

(colos apprenantes, écoles ouvertes, stages de réussite, quartier d'été...) sont peu mobilisés par les collectivités. 35 % seulement d'entre elles déclarent en effet utiliser l'un de ces dispositifs dont les stages de réussite (cité par 15 % des collectivités), les colos apprenantes (12 %), l'école ouverte (7 %) ou encore les quartiers d'été (5 %).

4.2 Le weekend

Seules 6 % des collectivités organisent des activités. Il faut noter des disparités selon les strates : de 1 % pour les communes de moins de 2 000 habitants à 13 % pour les villes de 10 000 à 29 999 habitants. Les deux tiers des collectivités mobilisées le weekend mettent en place un accueil de jeunes et, dans une moindre mesure, un accueil de loisirs (23 %), un tiers lieu jeunesse (8 %) ou un soutien aux structures associatives (7 %).

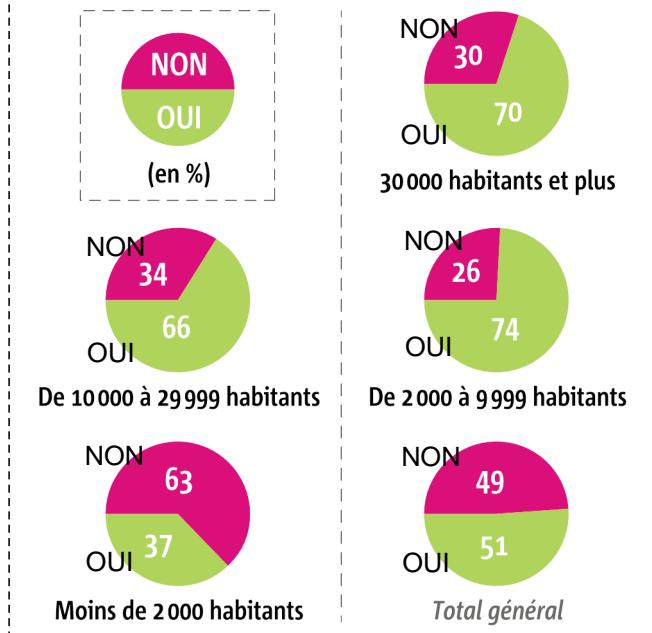
5. Les métiers de l'animation en tension

De manière générale, plus d'une collectivité sur deux (51 %) rencontre des difficultés de recrutement des animateurs. Cela vise de manière plus marquée les communes de plus de 2 000 habitants (66 % à 74 % selon les strates) et les intercommunalités compétentes (60 %), que les petites communes (37 %). 56 % de ces collectivités rencontrent des difficultés à la fois sur le temps périscolaire et sur le temps extrascolaire, 36 % uniquement pour le temps périscolaire et 8 % pour le temps extrascolaire.

Face à ces difficultés, une collectivité sur deux a mis en place des mesures pour favoriser la stabilité et l'attractivité des postes d'animateurs : annualisation, mutualisation des postes (par exemple avec l'intercommunalité), complément d'activité (entretien, aide cantine, mission d'Atsem, mission dans des accueils de la petite enfance ou dans des bibliothèques, accueil piscine, accompagnateur de transport scolaire, encadrement d'enfants handicapés, clubs sportifs, gestion des salles municipales, commande de repas...), hausse du régime indemnitaire, titularisation, primes, aménagement des horaires pour éviter des allers et retours, formations professionnelles, remboursement des frais de déplacement, chèques déjeuner, mise à disposition d'un hébergement, prise en compte des réunions et temps de préparation, passerelles avec d'autres services... Un peu plus d'un tiers des collectivités a mis en place un dispositif d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD).

Les difficultés de recrutement d'animateurs par strate de population

De manière générale, la collectivité rencontre-t-elle des difficultés en matière de recrutement d'animateurs ?



6. Des communes actives en matière de prise en charge des enfants en situation de handicap malgré les difficultés

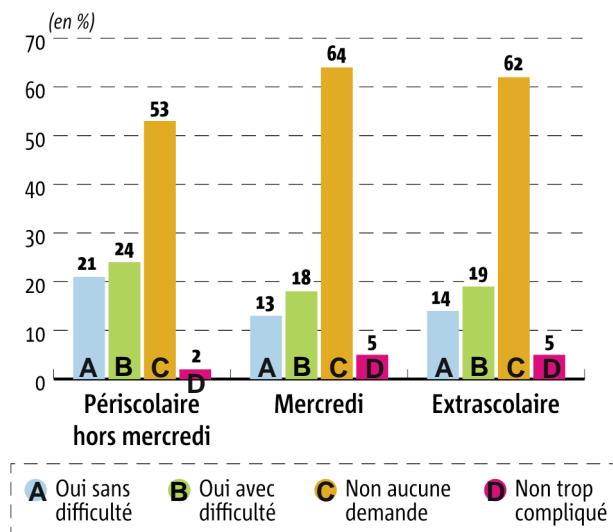
Près d'une collectivité sur deux (47 %) reçoit des demandes d'accueil des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire hors mercredi, et un peu plus du tiers le mercredi (36 %) et sur le temps extrascolaire (38 %).

Très peu de ces collectivités refusent des demandes d'accueil (2 % pour la semaine hors mercredi, 5 % pour le mercredi et l'extrascolaire). Un quart des collectivités accueillant ces enfants font toutefois face à des difficultés d'accueil sur le temps périscolaire hors mercredi, légèrement moins sur les autres temps.

Parmi les collectivités accueillant des enfants en situation de handicap, une grande partie d'entre elles (81 %) propose un accompagnement, en faisant appel à des agents municipaux (cité par 58 % des collectivités), à des accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESHI) (45 %), à des personnels dédiés (23 %) et à des associations (9 %). D'autres dispositifs ont été cités : AESH hors notification de la MDPH, équipe mobile du Centre ressources enfance-jeunesse et handicap, espace ressources handicap du département pôle dédié à l'inclusion, bénévolat, collaboration avec une IME, service civique... Seules 19 % des collectivités ayant répondu ne proposent aucun accompagnement spécifique pour les enfants en situation de handicap accueillis.

L'accueil des enfants en situation de handicap

La collectivité accueille-t-elle des enfants en situation de handicap sur les temps péri et/ou extrascolaires ?



7. Le PEDT, premier outil de la continuité éducative mais un outil en perte de vitesse

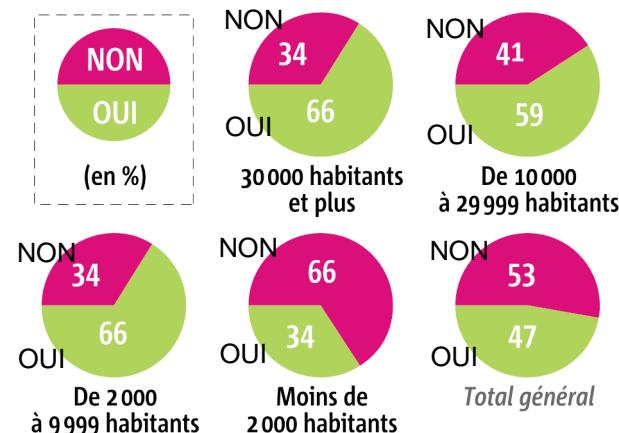
43 % des communes et des intercommunalités compétentes (avec de fortes disparités selon les strates de population) ne recourent à aucun outil de collaboration locale pour favoriser la continuité éducative entre les projets d'école et les activités péri et extrascolaires. 47 % s'appuient sur le projet éducatif territorial (PEDT) et 6 % sur le projet éducatif local, outil plus informel. D'autres dispositifs ont été cités notamment la convention territoriale globale qui est signée avec la CAF.

La mise en place d'un outil de collaboration locale est jugée pertinente notamment pour renforcer la qualité des activités d'accueil (cité par 42 % des collectivités), renforcer la complémentarité avec le temps scolaire (39 %), assurer la coordination des acteurs locaux (37 %) ou encore pour obtenir un financement (29 %). D'autres réponses ont été apportées comme la reconnaissance des animateurs, l'allègement des taux d'encadrement ou encore pour limiter le risque de fermeture de classe. L'élaboration et le suivi de cet outil font l'objet de difficultés pour 30 % des collectivités, en particulier en raison du manque de moyens techniques et humains pour assurer l'animation de la collaboration (cité par 55 % des collectivités), le financement (51 %), la mobilisation des enseignants (37 %) et des parents (35 %) et plus faiblement celle des associations (18 %). Plusieurs observations ont été soulevées dont la participation trop faible de la CAF, la multiplication des dispositifs de coordination jugés trop nombreux et qui engendrent des redondances et la sollici-

tation des partenaires sur des mêmes problématiques. En outre, la mobilisation des services déconcentrés de l'Éducation nationale est jugée trop centrée sur le temps du mercredi par certaines communes, au détriment des temps périscolaires des autres jours.

Parmi les collectivités non dotées d'un outil de collaboration locale, seules 10 % envisagent d'en élaborer un à l'avenir.

La mise en place d'un PEDT par strate de population La collectivité dispose-t-elle d'un PEDT ?



8. Une charge financière difficile à évaluer pour les collectivités

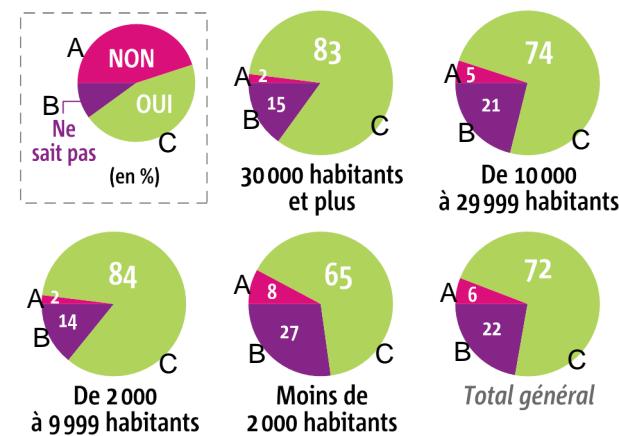
Près des trois quarts des collectivités répondantes (72 %) signalent un reste à charge financier au titre de l'organisation des activités périscolaires, une fois déduites les différentes aides financières. Il s'avère plus prégnant dans les communes de 2 000 à 9 999 habitants (84 %) et les villes de plus de 30 000 habitants (83 %).

Parmi les collectivités dotées d'un Plan mercredi, 71 % d'entre elles ont fait savoir que la bonification de la CAF prévue dans ce cadre ne couvre pas le reste à charge. En revanche, elles ont été souvent en difficulté pour estimer le coût annuel brut par enfant inscrit pour le fonctionnement des accueils périscolaires compte tenu de la diversité des modes de calcul pouvant être retenus par les collectivités (coût horaire ou à la journée, coût annuel, difficulté à distinguer sur le plan comptable les accueils périscolaires de la cantine voire des activités extrascolaires...), des choix de répartition des compétences entre les communes et les intercommunalités et des modes de gestion des accueils. Pour le tiers des collectivités ayant pu répondre, le coût moyen annuel brut par enfant pour les accueils du mercredi, hors investissement et aides financières, est estimé à 362 euros pour les communes et 354 euros pour les intercommunalités. Il s'élevait respectivement à 316 euros et 363 euros lors de

l'enquête 2018. Au total, sur la semaine, les communes font état en 2023 d'un coût moyen annuel brut par enfant de 703 euros et les intercommunalités de 743 euros.

Le reste à charge pour les communes selon les strates de population

En règle générale, l'organisation des temps périscolaires engendre-t-elle un reste à charge pour votre collectivité une fois les différentes aides financières déduites ?





ÉDITO

Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs

DOSSIER DE PRESSE

22 février 2022



© Philippe Bevernay

Sarah El Haïry

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

Les accueils de loisirs et les centres de vacances sont une promesse aux jeunes, et à leurs familles, d'un accueil de qualité dans les temps périscolaire et extrascolaire. Pour grandir, découvrir, apprendre, se cultiver, voyager, développer ses capacités créatives, faire de la musique, du théâtre ou du sport, faire des rencontres qui changent une vie...

Une promesse fondamentalement républicaine formulée ensemble par les associations d'éducation populaire, les collectivités territoriales et l'État.

Une promesse qui repose sur l'engagement, les compétences et les valeurs de centaines de milliers d'animateurs.

Indispensables à nos enfants au quotidien, indispensables pour la continuité de la vie de la Nation pendant la crise sanitaire, les animateurs méritent davantage de reconnaissance et de soutien. Les difficultés d'exercice de leurs missions sont nombreuses et le contexte n'en explique qu'une partie. La vraie cause réside dans l'absence, depuis trop longtemps, d'une réforme globale, systémique, modernisant l'animation.

Cette réforme, nous voulons aujourd'hui la mener, avec trois objectifs :

- Pour les enfants et les familles, garantir une qualité optimale des accueils collectifs de mineurs,
- Pour les animateurs, améliorer les conditions de formation et d'emploi, que l'on soit un jeune engagé dans l'animation pour une période courte ou un professionnel,
- Pour les opérateurs publics et privés des accueils collectifs de mineurs, solidifier les modèles économiques et soutenir l'ambition éducative.

De notre concertation ressortent 25 mesures. Certaines seront rapidement mises en œuvre et d'autres nécessiteront plus de temps et de convergence entre les acteurs.

Avec un engagement total de 64 millions d'euros dès 2022 et une feuille de route ambitieuse pour l'avenir qui n'élide aucun sujet, notre réponse est à la hauteur des enjeux.

50 ans après la création des brevets d'aptitude de l'animation, BAFA et BAFD, nous ouvrons ensemble un nouveau chapitre de la belle histoire de l'animation et de l'éducation populaire.

CONTEXTE

La rentrée scolaire 2021 a été marquée par une pénurie de main-d'œuvre forte dans le secteur des accueils collectifs de mineurs. Une étude réalisée par le Fonjep et Hexopée en octobre 2021 a révélé des difficultés de recrutement pour 80 % des opérateurs à la rentrée scolaire, représentant en moyenne 10 % de pénurie de main-d'œuvre dans le périscolaire spécifiquement.

La crise sanitaire depuis 2020 a accéléré les difficultés en engendrant une lassitude des animateurs et en limitant la capacité des jeunes à se former. Pour autant, les véritables causes sont antérieures comme le prouve la baisse tendancielle des BAFA délivrés chaque année (près de -20 % en 2011 par rapport à 2019). Trop de jeunes se détournent de ces métiers qui leur semblent intéressants mais peu valorisés, peu rémunérés, avec des temps de travail morcelés et peu de perspectives d'évolution.

Pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux, le secrétariat d'État à la Jeunesse et à l'Engagement a organisé les premières « Assises de l'animation », de novembre 2021 à janvier 2022, réunissant une cinquantaine d'organisations, employeurs et financeurs du secteur : Cnaf, associations d'élus, Fonjep, branche professionnelle, associations d'éducation populaire...

VISION ET AMBITION

Le plan « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs » a l'ambition d'apporter des réponses rapides à mettre en œuvre de nature à dynamiser le secteur et des réponses de plus long terme induisant des réformes en profondeur.

En redonnant sens à la distinction historique et progressivement floutée entre animation professionnelle et animation volontaire, le plan définit 25 mesures qui participent toutes à un seul et même objectif : améliorer les conditions d'exercice de l'animation pour ceux qui en bénéficient – les enfants et les familles – et ceux qui en font leur métier ou s'y engagent ponctuellement – les animateurs. (...)

Pour porter les mesures de moyen et long termes, le plan prévoit la création d'un Comité de filière Animation. Celui-ci aura la responsabilité de la « feuille de route » du plan et conduira, pour cela, les concertations entre les acteurs du secteur qui permettront de faire émerger des solutions de consensus dans la durée.

Les travaux du Comité permettront d'inclure le plan dans un champ plus vaste car ils s'articuleront avec ceux du Comité de filière Petite enfance, ceux du Conseil économique, social et environnemental concernant les métiers dits « du lien social » et ceux du Conseil d'orientation des politiques jeunesse concernant l'éducation populaire.

Concrètement, le plan d'actions s'organise autour de 3 axes :

- le renforcement de la complémentarité éducative dans les territoires ;
- le renouveau de l'animation professionnelle ;
- le renouveau de l'animation volontaire.

En matière de complémentarité éducative territoriale, il vise, d'une part, à soutenir les collectivités dans leur gestion des accueils collectifs de mineurs et, d'autre part, à enrichir le dialogue entre l'école et le périscolaire.

Pour l'animation professionnelle, il ambitionne de renforcer l'accès à la formation, d'améliorer la qualité de l'emploi et de créer des passerelles entre les secteurs proches.

Enfin, concernant l'animation volontaire, le plan poursuit l'objectif d'attirer davantage de jeunes en redonnant du sens à cette forme d'engagement et en améliorant concrètement les conditions de formation et d'emploi.

PLAN D'ACTIONS

Inventer l'animation socio-éducative de demain

MESURE 1 : Un nouveau Comité de filière Animation doté d'une feuille de route engageante.

Renforcer la complémentarité éducative dans les territoires

MESURE 2 : Le renforcement du Plan mercredi en 2022.

MESURE 3 : Un nouveau pilotage de la complémentarité éducative dans les territoires et les écoles.

MESURE 4 : Une sensibilisation des élus locaux aux enjeux de complémentarité éducative.

MESURE 5 / Feuille de route : Un soutien aux collectivités territoriales pour renforcer durablement l'investissement dans la complémentarité éducative.

ANIMATION PROFESSIONNELLE

Faciliter l'accès des animateurs professionnels à des formations de qualité

MESURE 6 : Une formation certifiante pour 2 500 animateurs non-qualifiés en exercice.

MESURE 7 / Feuille de route : Une restructuration de la formation professionnelle.

MESURE 8 / L'accès à la formation pour tous

Améliorer la qualité des emplois et ouvrir l'animation à d'autres professionnels

MESURE 9 : Un accès facilité des Atsem et AESH aux métiers de l'animation.

MESURE 10 / Feuille de route : Un engagement collectif pour des emplois à temps plein et des journées continues.

MESURE 11 / Feuille de route : La rémunération des temps de préparation sansenfants.

MESURE 12 : Une meilleure information sur les opportunités d'emploi et de formation.

ANIMATION VOLONTAIRE

Reconnaitre le BAFA comme un dispositif majeur de l'engagement des jeunes

MESURE 13 : Un repositionnement du BAFA parmi les dispositifs d'engagement.

MESURE 14 : L'intégration des formations BAFA/BAFD dans le Contrat d'engagement jeunes.

MESURE 15 : Une aide de 100 euros pour aider les volontaires du service civique à se former au BAFA.

MESURE 16 : Une information systématique des jeunes dans le cadre du lycée et du SNU.

MESURE 17 : Une campagne de communication pour célébrer le 50^e anniversaire du BAFA.

Faciliter l'accès des jeunes au BAFA

MESURE 18 : Une aide exceptionnelle de 200 euros pour 20 000 jeunes.

MESURE 19 : L'abaissement à 16 ans de la possibilité d'entrer en formation BAFA.

MESURE 20 : Le raccourcissement du délai d'obtention du BAFA.

MESURE 21 : L'amélioration de l'accès des jeunes aux aides financières.

MESURE 22 / Feuille de route : De nouvelles aides pour financer la formation BAFA.

MESURE 23 / Feuille de route : Un accompagnement spécifique pour les jeunes animateurs.

Garantir la rémunération des animateurs volontaires et la valorisation de leur engagement

MESURE 24 / Feuille de route : Un contrat d'engagement éducatif plus vertueux.

MESURE 25 : La valorisation des compétences acquises dans Parcoursup.

(...)

Continuité éducative - Diagnostic 2023

Introduction

Gildas Bouvet – Laïna Douglas

A. Définition de la continuité éducative

Lancées par l'Etat avec la circulaire Calmat-Chevénement en 1984, les politiques publiques visant à développer une approche globale de l'éducation des enfants et des jeunes à l'échelle d'un territoire s'articulent aujourd'hui autour des projets éducatifs territoriaux (PEdT) et du Plan mercredi qui en est une déclinaison particulière.

Ces politiques se caractérisent par la volonté de rapprocher les acteurs éducatifs : enseignants, animateurs, intervenants sportifs et culturels et familles et de mieux articuler les différents temps de l'enfant et du jeune.

Les enjeux auxquels tente de répondre cette démarche sont :

- **La démocratisation de la question éducative**

L'éducation n'est pas qu'une affaire de spécialistes, c'est l'affaire de tous. Seule une approche globale et partenariale au niveau d'un territoire peut assurer la mobilisation des acteurs et la mise en cohérence des pratiques. Le lien avec le territoire permet aux enfants de se construire comme citoyen de ce territoire.

- **L'égalité dans l'accès aux savoirs et aux pratiques culturelles, sportives et ludiques**

La réalisation de cet objectif passe par la mobilisation des ressources territoriales et des financements publics pour faciliter l'accès aux loisirs éducatifs aux enfants qui en sont éloignés ; la concertation des acteurs pour prévenir le creusement des inégalités scolaires et la valorisation à l'école des compétences non spécifiquement scolaires acquises dans les autres espaces éducatifs

- **La réussite éducative de tous les enfants**

La réussite éducative ne se limite pas à la réussite scolaire. L'enfant et le jeune acquièrent des compétences fondamentales dans les autres espaces éducatifs (famille, loisirs organisés, temps informels). Pour valoriser ces compétences, il convient de penser l'articulation et la complémentarité des différents savoirs en promouvant les démarches d'éducation populaire.

(...)

C. Contexte/actualité

Entre 2014 et 2017, la généralisation puis la consolidation des PEDT avait permis des avancées en matière de développement de continuité éducative se concrétisant sur de nombreux territoires par un rapprochement entre les équipes d'animation et les enseignants, un renforcement de la cohérence éducative des contenus scolaires et périscolaires, une mobilisation commune des services de l'Etat (DDCS/PP-DSDEN) et des CAF au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) pour accompagner les collectivités territoriales.

Le retour massif à la semaine de 4 jours d'école à la rentrée 2017 et surtout 2018, s'est traduit par la disparition progressive des temps d'activités périscolaires en fin de journée et par la non reconduction des PEDT sur 60 % du territoire national.

Les collectivités ont développé des activités périscolaires le mercredi, désormais scolarisé, en s'appuyant pour un tiers d'entre elles sur la démarche qualité du Plan mercredi.

Constatant un ralentissement de la dynamique du Plan mercredi et des PEDT, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et la CNAF ont impulsé dès la rentrée 2020

un plan de relance assorti de mesures financières incitatives et de politiques d'accompagnement qualitatives.

- Développement de la qualité et de la sécurité dans les accueils collectifs de mineurs par la promotion de démarches qualité (Labels « Colos apprenantes » et « Plan mercredi ») et par la montée en nombre et en compétences des animateurs et des directeurs d'ACM. Les crédits DJEPVA en forte hausse sont abondamment complétés par la CNAF dans le cadre de la COG : VACAF, Plan mercredi, aides au BAFA.

- Structuration de la continuité éducative par la nomination d'un référent départemental à la continuité éducative (RDCE). Le référent a pour missions d'établir un diagnostic et d'assurer une veille des pratiques de continuité éducative, d'initier et de coordonner des actions propres à développer le dialogue et les coopérations entre les animateurs, les enseignants et les familles, à mobiliser les partenaires institutionnels et associatifs oeuvrant à la continuité éducative et à piloter l'évaluation annuelle de la démarche.

- Renforcement des projets éducatifs territoriaux qui constituent les cadres juridiques et pédagogiques de référence pour le développement de la continuité éducative dans le premier degré.

Récemment, les assises de l'animation ont adopté le Plan de renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs qui plaide pour plus de dialogue et de coopérations entre les animateurs, les intervenants associatifs, les parents et les enseignants en faveur du renforcement de la continuité éducative, cette dernière s'entendant comme la construction locale d'une stratégie éducative globale de tous les acteurs éducatifs dans l'intérêt des enfants et des jeunes.

(...)

III. Pilotage et dispositifs

A. Le pilotage

1. Les groupes d'appui départementaux (GAD)

Par définition, les politiques éducatives territoriales sont pilotées à l'échelle communale ou intercommunale (EPCI) par les collectivités détenant la compétence périscolaire. Elles bénéficient d'un accompagnement de l'Etat et de ses partenaires (CAF, associations) animé et centralisé au sein des GAD qui sont des regroupements ad hoc chargés de coordonner et de piloter le développement des politiques publiques en matière d'éducation hors temps scolaire mais en lien avec ce dernier. Mis en place en 2013 pour accompagner les collectivités dans l'élaboration, l'évaluation et le renouvellement de leur PEdT, le GAD incarne, à ce titre, une forme d'alliance éducative des acteurs oeuvrant pour l'articulation des temps de l'enfant et la mise en œuvre de la continuité éducative.

(...)

Les GAD : une instance ad hoc qui a su se renouveler et diversifier ses missions d'accompagnement

90 % des départements déclarent que leur GAD est toujours actif, animé par les services académiques de l'éducation nationale, en particulier par les SDJES qui à 90 % en sont les principaux animateurs en relation avec les représentants du DASEN (85%).

Les missions des GAD restent centrées sur les dispositifs proposés par l'Etat.

(...)

- instruction des PEDT/PM (82,8%)
- accompagnement des collectivités territoriales (62,8%)

- communication sur les dispositifs de l'Etat (Plans mercredi et Colos apprenantes) (61,4%)
- évaluation (75,7%)

Plus précisément, les services indiquent que les GAD, le plus souvent sous leur forme restreinte, se réunissent régulièrement pour concevoir des formations, des outils ressources, planifier et/ou effectuer des visites de terrain, échanger sur l'actualité de chacun des partenaires, organiser des évènements visant à promouvoir les dispositifs éducatifs et faire des points d'étapes.

Ces quelques exemples montrent que les services de l'Etat et leurs partenaires sont passés du suivi de la réforme des rythmes, mission originelle des GAD, à des tâches de pilotage de l'ensemble des politiques publiques éducatives. La multiplicité des champs investis et l'ouverture des GAD à de nouveaux acteurs confirment l'idée selon laquelle ces regroupements de fait sont les plus à même de coordonner l'action éducative de l'Etat. En effet, qu'il s'agisse des PEdT/Plan mercredi ou des Vacances apprenantes, en particulier des « Colos apprenantes », voire des Cités éducatives, le GAD a cette capacité à s'emparer des politiques éducatives de l'Etat de manière assez large et pragmatique, ce qui constitue une nouveauté par rapport aux années antérieures à 2020. (...)

De manière générale, on observe que les protagonistes des politiques éducatives locales adaptent leur pilotage aux besoins et aux spécificités départementales. Ainsi, certains mettent en place des CoPil et/ou des groupes de travail dédiés ; d'autres travaillent en transversalité et inscrivent cette démarche au sein d'autres dispositifs (PEdT, Cités Educatives) ; d'autres encore mettent en place des instances territorialisées, à l'instar de l'Orne, dont le SDJES est à l'origine du Groupe d'appui et de suivi des politiques éducatives dans l'Orne – GASPEO.

En Ariège et dans la Manche ont été mis en place des organes de pilotage de l'ensemble des actions publiques relatives aux politiques éducatives et sociales, pour autant qu'elles touchent les enfants et les jeunes.

Les schémas départementaux des services aux familles (SDSF), une instance reconnue

Une majorité de services (40%) estiment que le partenariat entre les acteurs est renforcé grâce à un Schéma départemental des services aux familles (SDSF) animé par la CAF. 8% s'appuient sur des conventions territoriales globales pour assurer un cadre partenarial entre les différents acteurs.

Les SDSF sont plus centrés sur les besoins des familles, ce qui ne les empêchent nullement d'être reconnus, dans une logique de mutualisation, et non pas concurrentielle, comme un levier majeur pour le développement des politiques éducatives locales.

Les SDJES se font l'écho pour une partie d'entre elles de la demande du terrain en faveur d'une clarification des missions et des publics de destination des GAD et d'une articulation des SDSF avec ces derniers, de manière à ce que ces deux organes puissent proposer des services diversifiés selon des priorités différentes et soient perçus par les bénéficiaires et les acteurs (associations, collectivités, enseignants) comme complémentaires.

Qu'est-ce qu'un SDSF ?

Initiés en 2013-2014, les Schémas Départementaux des Services aux Familles sont conçus pour répondre au plus près des besoins des familles selon les territoires. Sous l'égide du Préfet, ils sont créés et menés en concertation avec tous les acteurs qui comptent dans la mise en œuvre de la politique familiale. Ils rassemblent notamment les CAF, les services concernés de l'État (Cohésion sociale, Éducation Nationale et Jeunesse, Ville, Justice...), les conseils départementaux, des représentants des communes et des professionnels concernés.

Les schémas et comités départementaux de service aux familles sont reconnus par la loi(...).

B. Les dispositifs éducatifs

1. PEdT et Plan mercredi

Bien que daté, le PEdT reste le cadre de référence de la continuité éducative

Façonné pour répondre aux besoins de structuration des activités périscolaires nés de la réforme des rythmes, le PEdT est centré sur les enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans une école publique, excluant les écoles privées, les temps extrascolaires et les adolescents. Son environnement, en particulier financier et administratif, hérité de la semaine de cinq jours, semble moins bien adapté aux besoins actuels des collectivités.

Pour autant, le PEdT, sous réserve d'évolution de son périmètre et d'une révision des mécanismes de financement, demeure, pour les services, un cadre pertinent pour le développement de la continuité éducative en ce qu'il se présente comme un "outil de collaboration locale, [qui] rassemble l'ensemble des acteurs, à l'initiative de la collectivité, et qui coordonne les actions." Impliquant un "engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'Etat et les autres partenaires afin de mieux articuler les différents temps de l'enfant et en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués, le PEdT contribue à mettre en place les conditions de sa réussite éducative et de son épanouissement ».

De fait, le PEdT auquel est adossé le Plan mercredi, est la seule instance locale qui formalise l'alliance éducative sous l'égide l'Etat, socle d'un service public de l'éducation intégrant autour de l'école les autres temps éducatifs, familiaux, péri et extrascolaires.

La résistance des PEdT en fait un levier encore pertinent en dépit de leur affaiblissement

Les remontées relatives aux PEdT, 4 ans après le retour à la semaine de quatre jours, nous apportent des enseignements précieux sur les marges de manœuvres dont peuvent disposer les services départementaux dans les actions de développement de la continuité éducative.

A ce jour, les services font état de 3500 PEdT encore actifs contre plus de 10 000 avant le retour à la semaine de 4 jours. Ils couvrent encore 9 406 communes contre le double en 2017. Les communes signataires d'un PEdT domicilient au moins 2 millions d'élèves du 1er degré, soit une moyenne de 51 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans les établissements publics.

(...) Les Plans mercredi semblent avoir joué un rôle de rempart face à l'hémorragie des PEdT due principalement à l'interruption de versement des crédits du fonds de soutien au développement (FSDAP-400M€) réservé aux communes ayant opté pour une organisation du temps scolaire comprenant cinq matinées.

Cette hypothèse est renforcée par les données relatives au Plan mercredi au nombre de 2500, couvrant 5600 communes (en concordance avec les chiffres extraits de l'application « Plan mercredi »). Leur répartition territoriale met en évidence la corrélation Plan mercredi/PEdT. Les territoires les plus pourvus en Plans mercredi sont également les mieux couverts par les PEdT.

Les effets paradoxaux du Plan mercredi : des indicateurs qui montrent une réalité contrastée

Si le Plan mercredi a pu empêcher la disparition des PEdT, il n'a pas évité le creusement des inégalités territoriales en matière d'offre périscolaires.

(...)

Les raisons de ces écarts sont multiples : culture éducative du territoire, niveau de structuration des accueils collectifs de mineurs, recrutements d'animateurs, degré d'enclavement et d'isolement des communes, stratégies familiales de compensation, etc...

(...). En outre, le nombre de communes encore couvertes par un PEdT sans être signataires d'un Plan mercredi (plus de 3500) montre qu'il existe une marge de progression pour accroître le nombre de plans mercredi.

Ces chiffres pour encourageants qu'ils soient ne peuvent cependant occulter leur caractère contrasté ni in fine le faible niveau de fréquentation global des accueils de loisirs périscolaires qui est passé de 3 millions de places ouvertes en 2015 à 1,2 million en 2022 dont la moitié dans un accueil « Plan mercredi ».

Le Plan mercredi : une attractivité limitée mais en progrès

Bien que difficile à mesurer du fait de la multiplicité et de l'hétérogénéité des organisateurs, l'ensemble des données remontant des services sur les places ouvertes conjuguées avec les données de la CNAF nous permet d'estimer la fréquentation des accueils « Plan mercredi » à 600 000 mineurs, ce qui ne représente finalement que 15 % des élèves scolarisés dans un établissement public du 1er degré. Rapporté au total des places ouvertes, la proportion d'enfants de 3 à 12 ans inscrits à un accueil labellisé « Plan mercredi » s'établit à 60 %.

Les référents départementaux à la continuité éducative estiment le financement global des Plans mercredi (CAF + BOP 163) à environ 35 M€ en 2022. Comparable aux crédits affectés à Colos apprenantes (40M€), ce montant, historiquement élevé en matière de soutien aux accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un projet éducatif territorial, explique le sursaut enregistré en terme de nombre de Plans mercredi signés (+20%) et de communes couvertes en deux ans.

Dans une stratégie de requalification des offres périscolaire comme préalable à la coopération active entre enseignants et animateurs, le Plan mercredi et les PEdT ont permis des avancées qualitatives significatives mais ne semblent pas, sur de nombreux territoires s'être imposés comme la référence.

(...)

2. Colos apprenantes

Le dispositif « Colos apprenantes » a été lancé en 2020 par le ministère afin notamment de faire face aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19 sur les publics jeunes et leurs apprentissages. Selon l'instruction du 14 mars 2022, elles poursuivent l'objectif de faire partir un maximum de jeunes dans les séjours labellisés par les services de l'Etat, en s'appuyant en priorité sur les collectivités locales en lien avec les organisateurs de loisirs socio-éducatifs. Les « Colos apprenantes » s'inscrivent dans un projet et un contenu pédagogique précis. Ainsi, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les organisateurs doivent proposer des modules de renforcement des apprentissages dans une des six thématiques proposées.

Les publics cibles du dispositif sont les mineurs à partir de 3 ans, domiciliés en quartiers politique de la ville (QPV) ; domiciliés en zones de revitalisation rurale (ZRR) ; en situation de handicap ; en situation de décrochage scolaire ; relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et ceux dont le quotient familial de la Caisse d'allocation familiale (CAF) est compris entre 0 et 1200.

La mixité de genre est recherchée, avec une cible de 50% de filles parmi les bénéficiaires. Les « publics cibles » sont identifiés par les collectivités territoriales et les associations de proximité, en lien avec les services de l'Education nationale.

Les Colos apprenantes, un succès qui se confirme d'année en année

En 2022, 80 000 mineurs, bénéficiaires ou non de l'aide de l'Etat sont partis en « Colos apprenantes » pendant les vacances de Pâques, d'été, de la Toussaint et de Noël

Parmi les partants, bénéficiaires de l'aide de l'Etat, soit 70 000 mineurs, 45 % sont des filles ; 44 % sont domiciliés dans un quartier politique de la ville (QPV) ; 17 % dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), 6% sont des mineurs suivis par l'aide sociale à l'enfance (ASE) ; 1,5% sont des mineurs en situation de handicap ; enfin, 30% du total ont bénéficié d'une aide en raison d'un quotient familial inférieur à 1200€. A ces publics prioritaires, il convient d'ajouter 9 000 mineurs hors critères soit 12 % du total des participants, ces deux derniers éléments témoignant de l'introduction d'une certaine mixité socio-économique dans les séjours apprenants.

Une relation paradoxale avec les PEdT et la continuité éducative

Les colos apprenantes se déroulant pendant le temps extrascolaire ne sont pas stricto sensu « intégrables » au PEdT qui est défini comme le cadre d'organisation des activités périscolaires et de référence de la continuité éducative. Pourtant, les RDCE décrivent majoritairement des actions caractéristiques d'une démarche de continuité éducative facilitées le cas échéant par l'existence d'un PEdT : « implication des conseillers pédagogiques EPS et des enseignants pour les Colos « j'apprends à nager » (Drôme) », rencontres avec les acteurs éducatifs « afin de trouver une « cohérence entre la programmation Colos apprenantes et les autres cadres (Hautes-Pyrénées) », nombreuses initiatives en direction des « Cités éducatives, REP, collèges (Bouches-du-Rhône), mobilisation du DASEN sur l'animation de réunions d'information (Maine-et-Loire), « promotion des séjours dans les COPIL PEdT et sur des forums d'accueil des Ukrainiens (Eure) », « informations via les comités techniques Cités éducatives (Yvelines) ».

Ces actions illustrent les convergences possibles entre les différents temps des jeunes : préparation, pendant les temps scolaires et périscolaires, du séjour qui est défini lui-même comme extrascolaire, connexions multiples avec différents acteurs vers la construction d'une alliance éducative, recherche de cohérence entre les contenus des différents espaces éducatifs ; toutes ces pratiques coopératives et complémentaires fondant une approche de continuité éducative. Ces initiatives montrent également, en creux, l'utilité des PEdT et la nécessité de les relancer et de les élargir formellement à l'extrascolaire et aux adolescents.

Le montant global des crédits « Colos apprenantes » qui atteint 40M€, (exécutés au moment où le questionnaire a été administré), est un bon indicateur de la volonté de l'Etat d'impulser une dynamique forte aux côtés des associations et des collectivités dans le champ des politiques éducatives. Les SDJES ont su s'emparer de ce levier pour obtenir des résultats remarquables du point de vue de la réponse aux besoins sociaux et éducatifs des jeunes en matière de loisirs.

Il conviendrait dès lors d'inscrire cette action en profondeur et dans le moyen et long termes en intégrant « Colos apprenantes » aux projets éducatifs locaux pluriannuels.

(...)

Les propositions des services

Les SDJES pour lesquels le concept d'une éducation partagée soutenue par une alliance éducative est le cœur de métier estiment que des leviers à même de rendre opérationnelle cette conception éducative peuvent être activés, en tête desquels les formations interprofessionnelles (citées 39 fois), l'aménagement des temps et des espaces (31), la professionnalisation des animateurs (30) et l'augmentation des financements (25).

Les services ont identifié deux problématiques centrales pour chacune desquelles trois leviers paraissent mobilisables, nécessitant, le cas échéant des décisions aux différents niveaux de l'Etat.

Renforcer les acteurs éducatifs

1. Professionnaliser les équipes d'animation

De nombreux services indiquent qu'il faudrait en priorité renforcer les moyens humains des accueils collectifs de mineurs (ACM). En effet, alors que le secteur est confronté à une crise des vocations, il convient de sécuriser l'emploi des animateurs, de revaloriser leurs statuts et d'améliorer leurs conditions de travail :

- Repensant le niveau de compétences,
- Revalorisant les salaires,
- Professionnalisant davantage le secteur.

Ces mesures permettraient notamment de rendre le secteur plus attractif, d'améliorer le recrutement, et de limiter le turn-over.

Point de vue du RDCE de Savoie

« Outre les questions de culture professionnelle et de disponibilité, un des freins essentiels à la continuité éducative demeure à ce jour la problématique des ressources humaines dans les accueils. Turn-over, difficultés de recrutement, niveau de compétences des recrues, épisode des cadres... sont autant d'obstacles à la mise en œuvre de relations fructueuses et durables. »

Selon les déclarations des services, ce renforcement des moyens humains doit également s'appliquer au niveau des services de la fonction publique territoriale et d'Etat, de l'échelon intercommunal, départemental, régional ou encore académique. Ainsi, certains SDJES préconisent la désignation d'un ou plusieurs agents des DSSEN et des SDJES, auxquels serait confiée pour une partie de leur quotité de travail la coordination de la continuité éducative.

Encourager la transversalité et redonner sa juste place à l'éducation populaire

On observe que la majorité des services ont recours au registre de la transversalité pour formuler des propositions : « interprofessionnel », « interdisciplinaire », « co-construction », « travailler ensemble », « travail d'équipe », « concertation », « coopération ».

Cela démontre que la formation et l'information interprofessionnelles sont des axes d'amélioration en vue du développement de la continuité éducative sur les territoires.

Par ailleurs, une remarque récurrente de la part des services, tient dans ce que les enseignants ont tendance à considérer l'enfant uniquement comme un élève, et sous estiment le rôle éducatif des animateurs sur les temps périscolaires et extrascolaires.

De leur côté, les animateurs cultivent une vision trop souvent caricaturale de l'enseignement scolaire, le réduisant à un face-à-face pédagogique descendant, déresponsabilisant et ennuyeux. Afin de travailler les représentations des uns et des autres, les services préconisent des échanges interprofessionnels institués entre enseignants, directeurs et animateurs.

Ils plaident également pour des formations croisées, des actions de valorisation des apports de l'éducation populaire et une plus grande place laissée aux associations du champ.

Point de vue la RDCE de l'Indre-et-Loire

« Institutionnalisation du temps dédié à la coopération, démarches partenariales inscrites dans les missions des équipes éducatives du temps scolaire, accompagner la montée en compétences de tous les acteurs éducatifs sur les questions de partenariat, de démarches éducatives partagées, de cultures professionnelles (formation initiale, continue, interpro...), reconnaissance des animateurs, des agents communaux, des acteurs associatifs comme acteurs éducatifs à part entière, aux côtés des enseignants et des parents. »

3. Réaffirmer le rôle central des élus et affirmer l'action des agents de l'Etat

Les inégalités territoriales en matière de continuité éducative proviennent le plus souvent des difficultés structurelles qui affectent les collectivités les moins bien armées pour construire une politique éducative locale et qui finissent par nourrir une forme de résignation.

Ces collectivités les plus vulnérables nécessitent un accompagnement des services de l'Etat sur mesure, accompagnement qui exige de la disponibilité et qui demande des moyens – notamment - humains en personnels territoriaux (coordinateurs en particulier) et en agents de l'Etat.

Le point de vue de la RDCE du Gard

- « Formations et sensibilisations auprès des élus territoriaux ;
- Engagement des employeurs dans la formation de leurs équipes ;
- Encourager le travail d'équipe entre les communes voisines porteuses d'un PEdT pour créer une logique éducative de proximité et un véritable ancrage territorial, qui pourrait notamment être soutenu par les communautés de communes même si elles ne sont pas compétentes.
- Transformer le GAD en un observatoire des politiques éducatives locales à l'échelle du département pour promouvoir les initiatives et les soutenir financièrement (création d'une enveloppe un peu à l'image des "projets jeunes" mais pour les "projets éducatifs territoriaux") ;
- Travailler en lien étroit avec la Cellule Académique de Recherche et Développement pour l'Innovation et l'Expérimentation (CARDIE) de l'académie pour mettre en place des projets éducatifs qui traversent autant l'organisation scolaire que péri/extrascolaire et encourager des expérimentations dérogatoires au droit commun pour alimenter les rapports de l'observatoire (...)

Renforcer l'accompagnement des acteurs et des publics

1. Elargir les dispositifs

Le PEdT actuel né des besoins en organisation des temps d'activité périscolaires générés par la réforme des rythmes pourrait valablement être rénové pour intégrer les dispositifs extrascolaires, en particulier les Colos apprenantes et les démarches initiées dans le cadre de la politique de la ville (Cités éducatives, CTER, PRE). Un élargissement aux adolescents semble également nécessaire.

Point de vue de la RDCE de Charente-Maritime

« Au niveau des dispositifs d'appui à la continuité éducative :

- qu'ils prennent en compte tous les temps périscolaires, y compris s'ils ne sont pas couplés avec une ouverture le mercredi (champ couvert et intitulé "Plan Mercredi" trop restrictifs) ;
- qu'ils prennent en compte les ados et les jeunes de manière plus "officielle" et structurée ;
- qu'ils intègrent ou s'articulent (du point de vue technique et administratif) dès l'échelon national avec les dispositifs poursuivant des objectifs similaires comme les opérations sur la promotion de l'activité physique, les CLAS et l'École ouverte (2 dispositifs qui ont tendance à se "faire concurrence"), les CTEAC... »

Augmenter et rationaliser les financements

Les services indiquent que la mobilisation de nouveaux leviers financiers en 2023 pourrait contribuer à développer et renforcer la continuité éducative dans les territoires. Tout d'abord, il conviendrait d'anticiper les financements, de sorte à ce que les services puissent communiquer sur les différents dispositifs en amont. Ensuite, pour permettre aux associations, mais aussi aux services, ou encore aux collectivités de s'impliquer davantage dans la

continuité éducative, il pourrait y avoir une plus forte incitation financière qui nécessiterait un pilotage départemental renforcé.

Point de vue du RCDE de la RDCE du Cher

« Nécessité d'une gouvernance départementale effective de l'ensemble des dispositifs relevant de la continuité éducative avec l'ensemble des acteurs départementaux.

Nécessité d'un pilotage local effectif avec l'ensemble des acteurs locaux.

Attribution de crédits d'Etat significatifs en direction des associations œuvrant dans la continuité éducative. »

3. Clarifier le pilotage départemental de la continuité éducative

La superposition des dispositifs et des instances contribuant à la continuité éducative produit des effets contre-productifs : face à cette complexité administrative, les collectivités ne disposant pas de gros moyens seraient dissuadées de se lancer dans une politique éducative en dépit des efforts - parfois en vain - des agents de l'Etat et des CAF ; les associations ne savent pas toujours vers qui se tourner et les acteurs éducatifs - enseignants et animateurs – tendent à se réfugier sur leur pré carré.

La nomination d'un référent départemental est une avancée mais elle ne suffira pas si ne se dessine pas à court terme une clarification des instances de pilotage et des dispositifs qui assurent le portage de la continuité éducative.

PÉRISCOLAIRE

L'Inspection générale dénonce un manque de considération pour la filière animation

Publié le 21/01/2022 • Par Michèle Foin •



Monkey Business - Adobe stock

Dans un rapport remis en décembre 2021, l'Inspection générale pointe l'incapacité de l'Éducation nationale à valoriser les métiers de l'animation, trop souvent considérés comme "des intervenants sous-qualifiés, payés pour amuser les enfants".

Les périodes de confinement en 2020 ont révélé le rôle positif des accueils périscolaires pour favoriser la continuité éducative. Mais elles ont aussi mis en relief leurs difficultés récurrentes, passées sous silence depuis l'abandon de la réforme des rythmes scolaires. C'est dans ce cadre que Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, a missionné l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche (IGESR) en mars 2021 pour dresser un état des lieux de la situation et faire des préconisations.

Le rapport est sorti en décembre 2021. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le constat est alarmant, faute d'un engagement politique fort de l'État en faveur des activités périscolaires. « L'école a pour mission la formation de l'homme et du citoyen. Elle n'a pas seulement pour objectif d'instruire, mais aussi d'éduquer et de former », rappellent les inspecteurs. Or ce manque de stratégie et de vision à long terme de l'État occasionne toute une série de dysfonctionnements, qui nuisent à la qualité des activités proposées aux enfants.

Sans engagement à long terme, les collectivités restent frileuses, et peinent à créer des emplois pérennes. Or des emplois précaires et mal rémunérés n'incitent pas les jeunes à s'engager dans la filière de l'animation, ou à y rester. Et cela ne contribue pas à valoriser ces métiers, trop souvent déconsidérés par les enseignants eux-mêmes. « Les animateurs ne sont pas reconnus comme des « éducateurs », mais plutôt comme des intervenants sous-qualifiés, payés pour amuser les enfants ; la confusion entre « animation » et « divertissement » est la règle », pointe la mission de l'IGESR.

Une continuité éducative marquée par le « cloisonnement » et la « discontinuité »

Pour l'Inspection générale, le nœud du problème réside dans le cruel manque de définition du concept de « continuité éducative », « tant en matière de pilotage que d'objectifs ». Sans cette définition, difficile d'avoir une vision homogène des métiers, des compétences et des parcours de formation qui pourraient améliorer la performance de cette politique publique. Beaucoup d'acteurs envisagent la continuité du point de vue des temps de l'enfant, la limitant à de la simple coordination de temps de liaison.

Or « une continuité éducative réussie prend appui sur une complémentarité de pensée, explicitée et assumée comme telle », souligne le rapport. Dans les faits, elle est plutôt marquée par le « cloisonnement » et la « discontinuité », dénoncent les inspecteurs, qui proposent d'utiliser la notion de « complémentarité éducative » pour lever cette ambiguïté. La mission encourage l'État à normer davantage ses attendus et les conditions de mise en œuvre de tous les dispositifs éducatifs pour éviter des approches par trop différencier, sources d'inégalités entre enfants. Elle plaide

pour une stratégie politique durable et des financements pluriannuels, plutôt qu'une succession de dispositifs et d'expérimentation à durée de vie limitée.

Revaloriser les métiers de l'animation

La mission de l'IGESR propose plusieurs pistes pour revaloriser les métiers de l'animation. Tout d'abord, il conviendrait de tendre vers des emplois à temps plein, la rémunération brute mensuelle pour 20 heures de travail hebdomadaires s'élevant à seulement 820 €. Pour augmenter le temps travaillé, il pourrait être intéressant de mutualiser les emplois entre associations, collectivités territoriales et l'État, d'autant plus que cela « faciliterait la construction d'une culture partagée entre les acteurs », insistent les auteurs. Car le manque de considération dont souffrent les animateurs est aussi dû à la méconnaissance de leur métier.

Cette culture partagée pourrait être favorisée si la formation initiale des enseignants incluait la connaissance des principes de l'animation et de l'éducation populaire, et si de leur côté les animateurs intégraient des stages pratiques à l'école. De même, des temps de concertation entre équipes éducatives devraient être davantage formalisés durant l'année scolaire. Il conviendrait à ce titre de « rappeler la pleine intégration des personnels qui interviennent sur les temps périscolaires comme membres de la communauté éducative », et de troquer le terme d'« animateur » qui « amuse » contre un terme plus valorisant et en phase avec sa mission pédagogique.

Revoir la formation professionnelle

La valorisation des métiers de l'animation passe aussi par une meilleure professionnalisation. Or les métiers de l'animation des temps périscolaires sont essentiellement couverts par les BAFA et BAFD, des diplômes non professionnels « souvent qualifiés d'insuffisants au regard des exigences éducatives renforcées que connaissent les temps périscolaires ». Mais qui paiera pour former les animateurs, alors qu'il n'existe pas de formation professionnelle gratuite et accessible au plus grand nombre en formation initiale, et que les formations professionnelles existantes sont trop longues, trop chères et peu adaptées aux besoins ? L'Inspection générale conseille de réfléchir à une qualification professionnelle complémentaire au BAFA, mieux adaptée aux besoins spécifiques des temps périscolaires, et accessible via la validation des acquis de l'expérience (VAE). Enfin, les inspecteurs recommandent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et au ministère de l'Éducation nationale de plancher sur un « grand plan de formation continue » décliné à l'échelle des territoires.

Le chemin risque donc d'être long pour faire de la complémentarité éducative une réalité.

« Le périscolaire, on n'en vit pas »

Ils sont artistes et animent des ateliers éducatifs, étudiants en quête d'un complément de revenu, ou essayent de faire de l'animation périscolaire leur métier. Qui sont ces personnes qui remplacent les professeurs après l'école et qui sont en grève ce lundi ? Rencontre avec des passionnés très mal payés.

Lizzie Lambert - 29 août 2021

Nicolas travaille depuis 6 ans dans l'animation périscolaire de deux écoles élémentaires à Illkirch-Graffenstaden, au sud de Strasbourg, mais aussi pour des associations et des centres de loisirs. Il jongle entre l'accueil périscolaire, les colonies de vacances, les centres de loisirs et les formations BAFA... Il alterne CDD, contrats de vacataire et périodes de chômage : « Nous vivons un vrai paradoxe. Nous sommes payés pour permettre aux enfants de développer leurs projets de vie, mais avec nos salaires, nous ne pouvons pas réaliser les nôtres. »

Il postule pour des missions d'animation à chaque rentrée, à chaque période de congés scolaires. Malgré tout, il peine à gagner 15 000 euros par an : « Je me suis déjà retrouvé à faire des semaines de 50 heures, à cause des va-et-vient permanents, pour au final ne travailler que quelques heures effectives, et finir avec 317€ à la fin du mois. »

« Je rentre chez moi et je ne fais rien »

La principale difficulté d'un emploi dans l'animation périscolaire, c'est les horaires. Il faut aller travailler une heure le matin de 7h30 à 8h30, puis revenir à 11h30 pour la pause méridienne jusqu'à 14h, et enfin être là à 15h30 pour accueillir les enfants à la sortie des classes jusqu'à 18h. « Le matin, je rentre chez moi après le premier accueil et je ne fais rien. Parfois je dors ou je bouquine, mais je n'ai pas le temps de faire autre chose. L'après-midi, je vais boire un café chez ma mère, j'ai de la chance, elle n'habite pas loin de là où je travaille. »

Nicolas, 30 ans, vit en colocation et est en train de passer le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), un diplôme nécessaire dans l'animation pour pouvoir enfin accéder à des postes stables. Il a eu la plus grande difficulté pour trouver des financements. Ses employeurs n'avaient pas assez de moyens pour lui payer cette formation et lui, un salaire trop faible pour économiser plus de 4 000 euros : « Pour ceux qui veulent faire carrière dans l'animation, c'est la course au BPJEPS. Je vais enfin pouvoir le passer en

VAE (validation des acquis de l'expérience). J'ai persévétré car j'aime mon boulot. Je n'aurais jamais empilé des cartons pour le double de mon salaire. »

En 6 ans, Nicolas n'a eu aucune proposition de CDI ou de formation. Aujourd'hui, il espère obtenir un poste de coordinateur d'activités périscolaires.

« L'animation apporte beaucoup de satisfaction personnelle »

C'est la deuxième rentrée pour Vianney. Cette année il s'est vu proposer un CDI à temps partiel à la Maison des jeux. En plus de cet emploi, il est animateur périscolaire à l'école Finkwiller tous les lundis, mardis, jeudis, et vendredis sur la pause méridienne. Les mercredis, c'est à l'école Louis Pasteur qu'on le retrouve, de 11h à 18h30. Au final, il parvient à cumuler une trentaine d'heures par semaine, une performance dans ce secteur : « J'ai la chance d'avoir trouvé un appartement pas cher, à côté de la maison d'arrêt de l'Elsau. Je paie seulement 350€ par mois, eau et chauffage compris, et comme j'ai un faible revenu je perçois des allocations. J'arrive à gagner à peu près un SMIC par mois en cumulant mes deux emplois et une prime d'activité. »

Pour lui, l'animation c'était d'abord un job d'été. Il a animé des colonies de vacances de 18 à 23 ans. Après un Master Patrimoine touristique et culturel, il ne trouvait pas de travail, alors il a décidé de s'installer à Strasbourg et de travailler dans l'animation avant de partir pour un grand voyage. Ce n'est pas dans sa branche mais il considère cet emploi comme provisoire et enrichissant : « L'animation est un métier très intéressant, je ne suis pas enfermé, et je suis en contact avec du public. On développe une sensibilité, un autre regard sur l'actualité car on se rend parfois au cœur des quartiers comme lors de la tournée Arachnima. On entend l'extrémisation de certains discours et en même temps ça permet de dédramatiser ce qu'on lit dans les médias. »

Vianney doit être polyvalent. Avec les enfants, il fabrique des jeux en bois, des pions en pâte à modeler,

il organise des grands jeux extérieurs. Il encadre les gestes quotidiens des enfants comme le déjeuner à la cantine. Il mène un travail d'équipe de réflexion et d'organisation de projets pédagogiques : organiser une visite à l'observatoire pour explorer le thème de l'espace par exemple.

Artiste dans le périscolaire

Marie, illustratrice, diplômée des Arts Décoratifs de Strasbourg (devenue la Haute école des arts du Rhin), fait partie des 147 intervenants qui proposent des activités culturelles et artistiques aux petits strasbourgeois inscrits à l'école élémentaire. Elle anime deux ateliers d'1h30 par semaine, cela lui permet

comme à d'autres artistes d'assurer un petit complément de revenu récurrent : « C'est une activité que j'aime pratiquer, mais qui demeure chronophage. L'atelier tombe au beau milieu de l'après-midi, donc c'est compliqué de faire autre chose. Je le fais car j'aime le contact avec les enfants et cela me permet de garder un pied dans la société. Ça me sort de mon isolement à l'atelier le reste de la semaine. »

Le périscolaire est une activité secondaire pour Marie comme pour tous les autres artistes et intervenants extérieurs. En effet, il n'est possible d'animer que quatre ateliers pour un maximum de 6h de travail hebdomadaire (à 32€ de l'heure pour les diplômés en Art, moins pour les autres).

	Net horaire	Brut horaire	Toutes charges
Artiste intervenant dont le dossier est validé par la DRAC	27,87 €	31,49 €	47,05 €
Animateur intermédiaire	14,51 €	18,11 €	22,08 €
Médiateurs sportif	9,51 €	10,75 €	16,06 €
Diététicien	24,86 €	27,71 €	35,57 €
Enseignant (Education nationale)	19,87 €	20,14 €	21,86 €
Animateur généraliste	8,70 €	9,87 €	14,75 €

Grille de rémunération indiquée dans l'appel à projet pour les intervenants-tes individuels et les animateurs-trices de la Ville de Strasbourg

Marie travaille pour la Ville de Strasbourg depuis 6 ans. Avant la réforme des rythmes scolaires, elle proposait déjà des ateliers artistiques et constate qu'à l'époque des CEL (contrat éducatif local) les conditions de travail étaient meilleures. La Ville de Strasbourg avait beaucoup moins d'enfants à gérer : « À l'époque, il était rare qu'un intervenant s'occupe de plus de 10 enfants. La ville pouvait suivre de près les ateliers, et au besoin, financer des beaux projets comme l'impression d'un livre réalisé par des enfants en collaboration avec le musée Tomi Ungerer. »

Aujourd'hui, les moyens sont tout autres, certains animateurs manquent de place. Les ateliers se déroulent le plus souvent dans les centres sociaux culturels mais aussi dans les écoles. Les salles de classe ne sont pas toujours adaptées à une activité de peinture, par exemple, surtout lorsque le point d'eau se situe à l'autre bout du couloir.

Le job étudiant idéal

Jeanne, 20 ans, étudiante en Art du spectacle, passionnée de théâtre, s'occupe des enfants de l'école Branly quatre soirs par semaine durant 2h30. C'est sa deuxième rentrée là-bas, elle trouve son responsable plutôt arrangeant pour les horaires et adore les enfants : « C'est un travail très léger. J'ai fait beaucoup de baby-sitting mais je n'ai pas le Brevet d'animateur. Je vois assez peu d'inconvénients à ce travail qui est plutôt facile à obtenir. D'après moi tout le monde peut le faire s'il aime les enfants, ce n'est pas monotone et ça permet de se faire un peu d'argent. »

Jeanne voit ce travail comme idéal pour une étudiante mais elle n'imagine pas faire carrière dans l'animation. Elle gagne 100 à 280€ par mois en fonction des vacances. C'est un complément puisque ses parents lui versent de l'argent pour qu'elle poursuive ses études. Cette année elle va passer le concours du Conservatoire, et si elle devait le rater, elle choisira probablement de conserver ce travail et d'en trouver un complémentaire les mercredis et les week-ends.

PÉRISCOLAIRE

Face à la crise de recrutement, la mairie de Blagnac crée un nouveau statut pour les animateurs

Publié le 01/12/2022 • Par Malika Butzbach •



Halfpoint - Adobe stock

Pour la rentrée 2022, la municipalité de Blagnac a créé 52 emplois permanents à temps complet avec le statut de catégorie C de la fonction publique. Les équipes ont également réfléchi à l'amélioration des conditions de travail, et notamment la question des horaires, en mettant en place des plannings « plus cohérents » afin d'éviter les coupures.

À Blagnac, lors de la rentrée 2021, 25 % des postes d'animateurs périscolaires étaient vacants. Pour celle de 2022, « nous avions pourvu 95 % des postes ! », se réjouit Jérôme Pech, directeur en charge des richesses humaines (DRH). Face aux difficultés de recrutement sur le secteur que subissent les collectivités locales, la municipalité occitane a déployé un plan d'action visant avant tout à améliorer les conditions d'emploi et de travail.

« Les animateurs sont en emplois non permanents alors que le besoin est permanent », constate le directeur. Ainsi, 52 emplois permanents à temps complet avec le statut de fonctionnaire territorial de catégorie C ont été créés et proposés en priorité aux animateurs déjà employés par la commune. « Outre la stabilité, ces contrats donnent accès au régime indemnitaire. Un adjoint d'animation émargera à un peu plus de 1 600€ net », illustre le DRH.

Soixante-dix contrats non permanents (28 heures/semaine) ont également été ouverts ainsi que quelques contrats sous forme de vacation, à destination notamment des étudiants. « La stabilité des contrats permanents permet une certaine stabilité des équipes, avec un noyau dur qui connaît les structures et les parents. Mais il y a un équilibre puisque les contrats non permanents permettent une forme de renouvellement. D'autant que tous les animateurs ne veulent pas forcément être titularisés », observe José Jimenez, en charge de l'animation.

Des emplois du temps plus cohérents

La municipalité a également travaillé pour améliorer les conditions de travail de ce métier où la présence quotidienne est coupée en trois temps (accueil du matin, temps du repas et activité périscolaire en fin d'après-midi). « Nous sommes allés vers des plannings plus cohérents, explique José Jimenez. Les animateurs permanents travaillent de 11h30 à 18h30 avec une pause de 45 min à 14h. En plus d'éviter les coupures, ils utilisent le temps où les enfants sont en classe pour préparer les activités, organiser des réunions avec les partenaires ou encore prendre du temps de formation. »

Le temps d'accueil du matin est ainsi réservé aux animateurs contractuels. « Pour trouver ces solutions, nous avons travaillé avec les structures et les animateurs : ceux-ci ont été très impliqués, notamment pour réfléchir à l'amélioration des conditions de travail », indique Jérôme Pech.

Cette politique publique a un coût important admet Jérôme Pech : « Nous avons augmenté l'enveloppe consacrée à l'animation de 20 %. Mais c'est à la hauteur de l'ambition que nous portons à ce sujet. Il y a une dimension sociale : déprécariser ce métier. » Accueillis avec enthousiasme par les professionnels concernés, cette organisation et ce statut leur permettent également une reconnaissance. « Leur métier est reconnu ainsi que leurs compétences professionnelles », ajoute José Jimenez. La municipalité travaille également sur la formation et le développement des compétences, en préparant un centre de ressources.

Laurent Bonnaterre : "Nous allons ouvrir le chantier de la complémentarité des métiers de l'animation"

Publié le 1 février 2023 par Jean Damien Lesay pour Localtis

Un an après la publication de la feuille de route "Pour un renouveau de l'animation dans les accueils collectifs de mineurs", et alors que le comité de filière Animation a été installé en octobre 2022, son président Laurent Bonnaterre, maire de Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime), revient pour Localtis sur ses premiers travaux et les premières solutions débattues.

Localtis - Quels constats ont amené, il y a un an, le secrétariat d'État à la Jeunesse à lancer un grand chantier autour du secteur de l'animation ?

Laurent Bonnaterre - À cette époque, j'étais déjà maire et employeur d'une cinquantaine d'animateurs. Je constatais sur le terrain la même chose que les autres employeurs publics, associatifs, privés. À savoir qu'après le covid, sans doute par la mise en lumière de quelque chose que l'on pressentait auparavant mais que nous n'avions pas vu avec autant d'acuité, nous constations une immense difficulté de recrutement. En octobre 2021, une étude nous alertait d'une telle difficulté pour 80% des opérateurs. On chiffrait alors en moyenne la pénurie entre 10% et 20% selon les périodes. Le déclencheur numéro un, c'est donc la pénurie de main-d'œuvre. On voyait moins de candidats et d'un niveau qualitatif un peu en baisse. Le nombre de diplômés du Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, ndlr) avait également régressé, même si on remonte un peu depuis deux ans.

Combien de personnes travaillent actuellement dans cette filière ?

Il y a une vraie difficulté à chiffrer, nous avons d'ailleurs un groupe de travail spécifique sur la statistique et la donnée au sein du comité de filière, car c'est un milieu qui a du mal à se mesurer. On compte entre 350.000 et 450.000 animateurs. Mais la difficulté - et ce qui fait la richesse de ces métiers - est que si j'ai, par

exemple, des animateurs dans ma collectivité facilement car ils sont là depuis longtemps et feront probablement toute leur carrière dans l'animation, d'autres ne vont faire que quelques années d'animation sous statut contractuel, que l'on peut aussi compter, et d'autres encore ne vont faire que deux mois d'été en format Bafa ou quelques semaines de remplacement. L'enjeu de la stabilisation de la statistique est donc pour nous fondamental.

Qui compose ce comité de filière Animation ?

Toutes les associations de collectivités sont présentes mais elles sont minoritaires dans ce comité dont le cœur est constitué des professionnels au sens large. Nous avons donc les employeurs, les grandes associations d'éducation populaire, mais également les représentants des syndicats de salariés, les représentants de professionnels, comme les directeurs de centres de loisirs, ainsi que les organismes qui concourent à l'organisation de la filière (Fonjep, Cnajep...). Le principal financeur, la Cnaf, n'est pas dans le comité de filière, mais c'est évidemment un de nos interlocuteurs principaux. Entre octobre 2022 et janvier 2023, une grosse partie de mon travail, avec l'équipe qui m'entoure, a consisté à consolider le tour de table pour qu'on soit tous à bord.



© Caroline Bazin Photographe/
Laurent Bonnaterre

Quels sont les sujets prioritaires sur lesquels vous avez commencé à travailler pour améliorer les recrutements de la filière ?

Il y en a plusieurs. Le plus impalpable, c'est celui portant sur la reconnaissance. En parallèle du travail que je mène au niveau national, à Paris, je vais toutes les semaines sur le terrain, je fais des déplacements dans toute la France, et le mot que j'entends le plus souvent est reconnaissance. Mais on s'attaque aussi à d'autres sujets : recrutement, formation, place du Bafa, que l'on a élargi et dont on a renforcé le financement. Toutefois, nous considérons qu'un professionnel qui a décidé de faire sa carrière dans l'animation ne peut pas se contenter durablement du seul Bafa. La formation nécessite d'avoir des moyens de financement, mais aussi de laisser partir un animateur plusieurs semaines ou plusieurs mois, ce qui est très compliqué dans une petite structure de cinq, six ou huit animateurs. La question du temps fragmenté est un autre sujet. Les AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap) exercent un métier que l'on regarde beaucoup. Il n'est pas normal qu'il y ait autant de métiers fragmentés qui se côtoient sans trouver des passerelles.

Comment cela fonctionnerait-il ?

Quelqu'un qui vient faire quelques heures par le biais d'une association pour le compte d'une collectivité doit pouvoir, par un système simple, trouver des complémentarités. Dans mes équipes, j'ai quelques animateurs qui ont réussi. Mais en tant que salarié, si vous faites vous-même votre panel d'employeurs, cela marche beaucoup moins bien, il y a beaucoup plus de conflits d'agenda que si un employeur unique vous met à disposition de plusieurs structures et de plusieurs métiers. C'est un enjeu fondamental pour nous.

Aujourd'hui les AESH sont principalement employés par l'Éducation nationale sur le temps scolaire alors que vos animateurs sont, par définition, employés hors du temps scolaire. Quelle articulation pourriez-vous trouver ?

C'est à cela qu'on travaille. Nous n'en sommes qu'au tout début, mais nous savons en France employer quelqu'un sur une structure juridique et le mettre à disposition sur la base d'une convention, y compris sur plusieurs lieux et métiers d'exercice. Dans ma commune, des Atsem (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) font de l'animation et viennent d'obtenir le Bafa. On a donc trouvé des passerelles importantes avec du temps d'animation qui leur permet d'avoir des journées moins fragmentées.

La collectivité serait-elle dans ce cas chef de file sur la mise à disposition d'animateurs ?

Beaucoup plaident pour cela, je n'y suis pas du tout hostile mais ce n'est pas arrêté. Nous sommes en discussion avec l'Éducation nationale. Il faut regarder la complémentarité des métiers. Il y a des métiers où elle est assez logique, par exemple avec les animateurs sportifs, mais ils sont souvent pris aux mêmes heures que nos animateurs périscolaires. Alors que l'AESH est par définition aux côtés de l'enfant sur le temps scolaire, et nous, nous aurions besoin de lui hors temps scolaire. C'est là qu'il y a une complémentarité forte à trouver. Vous imaginez bien que travailler sur ce type d'évolution avec l'Éducation nationale est un chantier assez lourd, mais on ne le repousse pas du tout, on va vraiment l'ouvrir. Par ailleurs, les AESH sont également un métier qui a besoin de reconnaissance et de complément de temps de travail.

Au-delà du Bafa, y a-t-il un manque de structuration de la filière en matière de formation ?

Tous les diplômes ne sont pas connus, mais cela commence à se structurer, des offres nouvelles apparaissent, il y a une réforme en cours. Mais le principal sujet pour les

employeurs est de savoir qui finance la formation et comment on libère les animateurs.

Vous avez tenu une réunion du bureau de la filière Animation ce 30 janvier. Quelles en ont été les principales décisions ?

La décision la plus importante a été de nous positionner sur un premier bilan de nos groupes de travail, de nous mettre d'accord sur un constat partagé. Sur la question du SNU, qui divise les institutions de l'éducation populaire, j'ai réussi à convaincre le bureau que l'on s'autosaisisse de la question lorsque le président de la République aura annoncé une généralisation, car c'est ce qui semble se profiler. Notre secteur d'activité, qui sera fortement impacté et qui a beaucoup à en retirer même si des points de vigilance doivent être remontés, doit s'en saisir. Autre point du constat partagé : le Bafa doit être consolidé et ne peut pas être la seule formation du secteur. Nous sommes aussi d'accord pour renforcer la complémentarité entre Éducation nationale, collectivités et structures employeuses associatives, ainsi que pour mener des expérimentations sur certains territoires. Enfin, un autre sujet sur lequel nous sommes tombés d'accord est le contrat d'engagement éducatif, qui devrait surtout concerter les accueils de mineurs avec hébergement mais qui est très largement utilisé par de nombreuses structures alors qu'il est dérogatoire au droit commun du travail. Nous savons qu'il faut le réformer et en réduire le champ, mais on ne peut pas expliquer à des employeurs qui ont toujours vécu sur ce système que le coût de l'emploi va doubler et qu'on ne va pas les aider. C'est une équation qu'il nous reste à résoudre.

Vous tiendrez une plénière jeudi 2 février avec la participation de Sarah El Haïry, secrétaire d'État à la Jeunesse. Quel sera votre agenda au-delà ?

Tous ceux qui nous observent considèrent qu'on mène un travail extrêmement intense. Nous avons aujourd'hui neuf groupes de travail différents qui se réunissent très régulièrement, la participation ne fléchit pas. Notre échéance est fixée à juillet, avec une première conclusion – on verra si elle est définitive, je n'y crois pas trop... – et j'espère que nous aurons pu porter des préconisations fortes avant cette date. Vu la diversité de nos membres, je ne vise pas l'unanimité mais un consensus large sur des résolutions fortes, atteignables et finançables, qu'on puisse porter en tenant compte des outils législatifs existants. J'attends aussi que Sarah El Haïry donne son impulsion politique et oriente l'évolution de notre travail.

Avis relatif au baccalauréat professionnel « Animation enfance et personnes âgées »

Le comité de filière animation se félicite de la création du baccalauréat professionnel « Animation enfance et personnes âgées » (AEPA) par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Il considère celui-ci comme étant de nature à participer à l'atteinte de l'un des objectifs majeurs de la filière : renforcer la professionnalisation par un meilleur accès à la formation.

Au sein de la filière animation, la formation continue est traditionnellement la voie d'accès principale à la professionnalisation. Sans rompre avec cette culture forte liée à l'expérience de terrain, le comité considère que le développement massif de la formation initiale publique apparaît aujourd'hui indispensable pour permettre à un grand nombre de jeunes de rejoindre la filière en disposant d'un socle de culture générale adapté à l'exercice d'un métier de l'éducation. Il contribuera ainsi à diversifier les profils au sein des équipes d'animation, à renforcer le nombre de professionnels titulaires d'un diplôme de niveau IV, à faire gagner la filière en attractivité et à répondre durablement à la pénurie de main-d'œuvre.

S'il parvient à s'imposer comme le diplôme des jeunes qui entrent dans l'animation professionnelle, le baccalauréat professionnel AEPA contribuera également au repositionnement du BAFA, souhaité par le comité de filière, en tant que brevet de l'animation volontaire uniquement et non plus en tant que premier degré de formation à l'animation professionnelle.

Pour y parvenir, le comité de filière animation identifie trois défis principaux.

1. Renforcer l'intervention des acteurs de la filière dans le déroulement de la formation.

Le comité de filière, fort de premiers retours d'expériences, considère qu'il est essentiel de trouver les moyens d'une intervention directe des acteurs de l'animation et de l'Education Populaire auprès des futurs bacheliers. Il s'agit ainsi de s'assurer de la composition d'équipes pédagogiques mixtes en capacité d'accompagner l'acquisition d'une bonne culture générale et la connaissance fine du secteur de l'animation.

Aussi, la filière est prête à poursuivre son engagement à tous les niveaux de la formation : conception des programmes, formation académique des enseignants, enseignement, interventions ponctuelles, préparation des stages. Elle souhaite ainsi favoriser de véritables coopérations entre les lycées et les acteurs locaux de la filière.

Dans ce cadre et avant même l'entrée au lycée, les acteurs de la filière sont disponibles pour aller à la rencontre des collégiens de 3^e et leur faire découvrir les métiers de l'animation. Cela participerait à améliorer la qualité du processus d'orientation et à attirer davantage de jeunes.

2. Faciliter les expériences de terrain pour améliorer l'employabilité des jeunes bacheliers professionnels.

Le comité de filière appelle à poursuivre la réflexion avec le ministère sur les conditions à réunir pour améliorer l'employabilité des jeunes bacheliers et accompagner au mieux leur intégration dans les équipes d'animation.

En effet, la culture professionnelle de l'animation accorde une place prépondérante à l'expérience de terrain, au contact des mineurs dont il faut poser les contours dans la période de formation. Il convient de garantir que les futurs bacheliers pourront appréhender les métiers de l'animation en ACM dans toute leur diversité, tels qu'ils sont exercés sur les temps périscolaires et extrascolaires dans des structures sans ou avec hébergement.

Une réflexion sur les modalités d'organisation des stages est à initier en vue d'une révision des conditions d'autorisation des stages à l'aune des pratiques professionnelles (par exemple, un stage n'est actuellement possible que sur le temps d'ouverture de l'établissement scolaire du lycéen). Parallèlement, les membres du comité de filière animation s'engagent à tout mettre en œuvre pour garantir les meilleures conditions d'intégration aux lycéens stagiaires : l'accueil en stage peut notamment s'appuyer sur les compétences développées par les professionnels expérimentés et titulaires d'une qualification professionnelle de niveau 4 dans l'animation, pour qui la rencontre avec les lycéens serait également une source d'enrichissement.

Pour faciliter la reconnaissance de ces jeunes bacheliers dans les ACM et comme c'est le cas pour les formations de la filière JEPS, la majorité des organisations membres souhaite que les lycéens de plus de 16 ans, en 2^{ème} et 3^{ème} année de baccalauréat professionnel AEPA, soient reconnus comme « stagiaires » dans les quotas d'encadrement des ACM établis par le code de l'action sociale et des familles. Ils pourront ainsi plus aisément profiter d'une expérience utile de terrain en ACM, accompagnés par des animateurs professionnels expérimentés.

3. Développer le baccalauréat professionnel AEPA en cohérence avec les besoins de main-d'œuvre de la filière.

La filière animation souffre d'une pénurie de main-d'œuvre profonde qui ne pourra être résorbée que par un effort sur plusieurs années. Le comité se satisfait de constater que, depuis le lancement du baccalauréat en 2020, le nombre de lycéens en seconde professionnelle AEPA croît régulièrement. Pour autant, avec 3600 élèves de seconde en 2022, dont certains poursuivront des études supérieures, opteront pour l'animation en gérontologie ou se réorienteront, le baccalauréat AEPA ne constitue pas en soi une réponse à la hauteur des enjeux de recrutement.

Ce nouveau baccalauréat doit, au contraire, s'intégrer et prendre toute sa place dans la réflexion globale sur l'architecture des diplômes de formation initiale et de formation continue. Des travaux seraient notamment utiles sur la correspondance avec le BPJEPS, diplôme professionnel de même niveau (IV) actuellement en cours de refonte.

Le comité de filière souhaite que soit engagé avec le ministère un travail de suivi de l'insertion professionnelle des bacheliers AEPA et ce, dès l'automne 2023 pour la première promotion de bacheliers AEPA. A terme, ce suivi pourra s'appuyer sur l'observatoire de la filière en cours de construction, afin d'assurer une adéquation durable, qualitative et quantitative, du baccalauréat AEPA aux besoins de la filière et de garantir aux bacheliers une employabilité maximum.

Projet Educatif de Territoire de la Ville de Rouen (extrait)



2019-2022

(...)

5/ LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, UN ENJEU DE TAILLE POUR UNE AMBITION EDUCATIVE AFFICHEE

✓ **LA FORMATION, UNE EXIGENCE NECESSAIRE POUR VALORISER LE METIER**

- o Une baisse inquiétante du niveau du BAFA et du nombre de diplômés

Les acteurs associatifs et municipaux constatent unanimement et **s'inquiètent d'une baisse du niveau de base du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** et regrettent une validation systématique de la session de formation générale. Ils soulignent également la difficulté qui s'ensuit d'accueillir des animateurs en cours de formation en stage pratique dans les ALSH, en l'absence d'un socle de compétences, savoir-être, savoir-faire, voire éducation minimum exigée.

On constate que de nombreux jeunes sont envoyés par Pôle Emploi ou par leurs parents sans avoir réellement d'appétence pour le métier.

Ce constat est partagé par les acteurs du périscolaire. D'autres pistes de travail et d'autres collaborations sont à envisager pour pallier au manque de candidatures sur les postes d'animation.

- o La nécessité de stabiliser les équipes

La stabilisation des équipes est un enjeu fort dans un métier qui souffre d'un fort turn over, lié aux conditions de travail (nombre d'heures offertes, faible rémunération...) et attirant souvent des jeunes, étudiants ou en transition dans leur parcours. Dans ce cadre, avec des équipes instables, qui souvent se renouvellent d'un an sur l'autre et sont à reformer sans cesse, les acteurs municipaux constatent une nécessité d'autant plus forte de travailler à la professionnalisation et la stabilisation de la Direction, et constatent qu'il est complexe de changer de directeur à chaque session (temps pour la prise de marque, connaissance des familles, capacité à fidéliser son équipe...).

Il est également dit que la capacité à former des centres permanents est positif, mais vain s'il n'y a pas parallèlement un travail de fidélisation entrepris.

- Le temps de préparation des sessions est essentiel

Les temps de préparation sont essentiels pour préparer les dramatisations évoquées plus haut et organiser pédagogiquement et techniquement l'accueil des enfants. C'est un temps de coordination des équipes techniques et d'animation autour du projet et des attentes (postures pédagogiques par exemple) et passe par l'organisation de temps de travail en commun. Les temps de travail en commun pour organiser les transitions avec les responsables d'office et les agents techniques sont également jugés très positifs sur la structure concernée et nécessitent d'être généralisés.

La baisse des temps de préparation des sessions (de 60h à 40h pour l'été et de 30h à 20h pour les petites sessions) a impacté négativement ces organisations, qui sont en plus confrontés à la baisse de niveau des animateurs.

On constate que face à ces difficultés, les directions continuent de fixer le cap pour leur équipe et le tiennent pour contribuer à maintenir la qualité des accueils.

✓ **LE RECRUTEMENT : DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET UNE REMUNERATION QUI N'ATTIRENT PLUS**

- La difficulté à recruter des agents techniques

Seuls les agents horaires de la vie scolaire sont concernés puisque les agents titulaires travaillent à plein temps sur les temps périscolaires. Parmi ces agents horaires, peu d'entre eux sont volontaires pour travailler également sur les vacances (besoin de se reposer, contraintes familiales, calcul des aides...). Il est donc parfois fait appel aux animateurs non titulaires d'un BAFA, afin de ne pas pénaliser le vivier de l'équipe d'animation. A ces difficultés de recrutement s'ajoute la hausse du turn over, ce qui fragilise encore plus les organisations. **Les agents sont donc constamment à reformer**, d'autant plus que le temps du midi extrascolaire s'appréhende tout à fait différemment de ce qui est proposé aux enfants sur le temps périscolaire

- La difficulté à recruter des agents d'animation

Recruter des animateurs formés et compétents est un challenge sans cesse renouvelé pour les directeurs d'accueil de loisirs, d'autant plus que la concurrence joue entre le secteur associatif et municipal, mais également entre les communes de la Métropole. La Ville de Rouen propose pour une vacation de 8h (volume horaire inscrit sur le bulletin de salaire) une rémunération de 48,38 € bruts pour un animateur diplômé. L'amplitude de la journée est néanmoins de 10h (8h-18h). L'engagement a été pris de passer cette rémunération à 62,60 € à compter de la rentrée de septembre. Le forfait pour les directeurs adjoints d'ALSH est revalorisé à hauteur de 69,20 €. Pour comparaison, à Petit Quevilly ou à Sotteville, les montants sont plus attractifs (entre 80 € et 100 € pour une amplitude horaire similaire).

Pour l'associatif, il existe en plus des difficultés suite à la fin des CAE et la restriction au niveau des contrats (qui sont passés de 26h à 20h et ne suffisent plus).

On peut malgré tout constater **qu'un petit nombre d'animateurs passionnés sont fidélisés et constituent les piliers des équipes** autour d'une direction qui s'appuient sur eux pour partager la charge de formation et d'information liée au fort turn over. (...)

**CONCOURS ATTACHÉ TERRITORIAL
INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
SESSION 2024**

**RÉDACTION D'UN RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES
SPÉCIALITÉ : ANIMATION**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

INTERNE : Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

TROISIÈME CONCOURS : Rédaction, à partir des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Verso

Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copies(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- Hormis sur le cartouche d'identification, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (ni votre prénom, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de candidat, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, découpage et collage des copies entre elles, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir un surveillant**